

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024**

Folio n°

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre 2024, le Conseil Municipal s'est réuni à dix-huit heures trente, en Mairie, Salle du Conseil Municipal – 3^{ème} étage, sur convocation adressée à tous ses membres le 19 septembre 2024 précédent, par Monsieur Pierrick DUCIMETIERE, Maire en exercice.

Ordre du jour :

Numéro d'ordre	DELIBERATIONS
Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 10 juillet 2024	
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	
01	Communauté de Communes du Pays Rochois – Rapport d'activités 2023
FINANCES PUBLIQUES	
02	Attribution de la subvention 2024 à l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques – Etablissement Scolaire Catholique Rochois (OGEC-ESCR)
03	Garantie à 50% du prêt CDC Habitat Social Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré auprès du Crédit Coopératif pour le financement de 7 logements collectifs en PSLA situés 168 rue Lamartine
MARCHES PUBLICS	
04	Approbation du projet de réalisation du pôle d'échange multimodal de la gare de La Roche-sur-Foron et convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes du Pays Rochois
RESSOURCES HUMAINES	
05	Modification du « forfait mobilités durables » au bénéfice du personnel communal
URBANISME-FONCIER-TRAVAUX	
06	Convention de mise à disposition avec l'EPF74 pour l'immeuble cadastré section AE93 AE94 AE95 AE96 et AE97 / 78 Avenue Victor Hugo
07	Déclassement du domaine public du local communal situé 200 Rue Perrine
08	Acquisition de la parcelle cadastrée section AB 235b sise 304 Avenue de la Bénite-Fontaine (Copropriété « La Belle Epoque »)
09	Acquisition des parcelles cadastrées section AN n°691, n°725 et n°726 sises Impasse Hikari Programme immobilier « Domaine Hikari »
EDUCATION - JEUNESSE – SPORT et CULTURE	
10	Redevances d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond pour la saison 2024-2025
POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS	
11	Informations sur les décisions prises au titre de l'article L.2122-22 du CGCT par M. le Maire
12	Plan de circulation

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Catherine COLLOMB, Pascal

MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET.

Excusés avec procuration : Marc LOCATELLI (Procuration à T. BETHAZ), Sylvie CHARNAUD (Procuration à L. POTIER GABRION), Zekai YAVUZES (Procuration à Claude THABUIS), Isabelle BELIN REGARD (Procuration à P. JUPILLE), Martine HOSSELIN THIEBAUD (Procuration à S. SERMONDADAZ), Christelle ITNAC (Procuration à S. BERGUERRE BUISSON)

Conseillers votants : trente-trois.

-o0o—o0o

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, procède à l'appel et vérifie que le quorum est atteint.

Madame Laurence POTIER GABRION est désignée secrétaire de séance.

Il n'y a pas de remarques sur le procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

01. Communauté de Communes du Pays Rochois – Rapport d'activités 2023

Rapporteur : M. Claude THABUIS

Par courriel en date du 7 juillet 2024, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Rochois a communiqué aux maires des communes membres le rapport d'activités de l'établissement qui a été validé par le conseil communautaire en séance du 25 juin 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales « Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Monsieur Claude THABUIS : Quelques grands points : fin 2023 : la CCPR compte environ 30 000 habitants, 135 agents, 12 politiques publiques définies.

Economie : travail d'inventaire des zones d'activités économiques de tout le pays rochois.

Habitat : adoption du Plan Local de l'Habitat (PLH) pour 6 ans avec 12 actions.

Gestion et prévention des déchets : travail sur l'optimisation des circuits de collecte ; améliorations aux déchetteries pour pouvoir mieux trier ; création d'une nouvelle déchetterie sur la Commune de Saint-Pierre-en-Faucigny.

Eau : surveillance régulière de l'évolution des ressources en eau.

Assainissement : diagnostic permanent des réseaux.

Agriculture : projet de la ferme de Corbattaz, la CCPR ayant été retenue dans un appel à manifestation d'intérêt de l'Etat.

Mobilité : ouverture de Proxivélo en gare de La Roche-sur-Foron pour de la location courte ou longue durée et avancée sur l'aménagement du pôle d'échanges multimodal.

Sports : élaboration d'un schéma directeur pour les itinéraires de randonnées en collaboration avec le Département.

Solidarité : ouverture de France Services fin 2023 sur le site de la gare de La Roche-sur-Foron.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Ceci soulève un certain nombre de commentaires. Hier, nous avons eu cette présentation détaillée et, la première chose qui m'a surprise, est de voir qu'il n'y avait aucune progression dans les évaluations des politiques publiques qui nous permettraient de savoir où est-ce que nous pouvons nous situer sur chacune des compétences de la Communauté de Communes et surtout de fixer un cap sur la base d'un benchmark qu'on pourrait vérifier. Se mesurer devient impossible. On sait que la CCPR

communiqué beaucoup, mais communiquer, ce n'est pas faire pour autant. Et de ce que l'on a pu constater, finalement, il y a quasi aucun changement structurel et on a l'impression que les seuls projets qui sont mis sur la table vont à l'encontre des nécessités que nous imposent les limites planétaires. Les seuls indicateurs que l'on peut avoir sur le SCOT notamment nous montrent que l'on est complètement hors-jeu en termes d'habitations. Par exemple, la création d'une deuxième déchetterie vient envoyer un signal qu'il faut produire plus de déchets alors qu'on devrait plutôt se concentrer sur la création peut-être d'une recyclerie ou sur la tarification incitative. La bétonisation de 16 hectares de terre agricole – près de 800 courts de tennis – sur le PAE des Jourdiés, bref, j'en passe et des meilleures. Et surtout, comme toujours ce qui nous inquiète, c'est que, comme ici à la Mairie, on vit une politique de l'opacité sans concertation et même, on est au niveau en-dessous, c'est qu'on est sans information : interdiction d'accès aux commissions, interdiction d'accès aux comptes rendus des commissions, interdiction d'accès aux études clé sur le territoire comme la gestion de l'eau et la gestion des déchets par exemple, c'est incompréhensible et ce n'est pas en continuant dans ce sens que la situation va s'améliorer.

Monsieur le Maire : On prend note et ces remarques seront remontées aux instances de la CCPR.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Mais ça n'implique pas que la CCPR, parce qu'il y a des décisions qui sont prises aussi pour l'accès aux commissions et l'accès aux comptes rendus des commissions pourrait être transmis par les responsables qui sont ici, donc ce n'est pas que la CCPR et on en a déjà parlé dans cette instance et ça a été validé ainsi.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39,
Vu le rapport d'activités tel que joint en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Pays Rochois.

FINANCES PUBLIQUES

02. Attribution de la subvention 2024 à l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques – Etablissement Scolaire Catholique Rochois (OGEC-ESCR)

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à l'article L.442-5 du Code de l'Education, la Commune est tenue de participer au financement des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat. A cet effet, une convention de participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques – Ensemble Scolaire Catholique Rochois (OGEC-ESCR) a été approuvée par le Conseil Municipal le 5 juin 2024, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

La subvention allouée par la commune aux écoles primaires privées se décompose comme suit :

- ❖ **Classes élémentaires** : montant par enfant pour les écoles primaires publiques x nombre d'enfants Rochois du privé

A titre d'information les effectifs des écoles élémentaires publiques augmentent de 7 élèves entre la rentrée 2023 et celle de 2022 avec 448 élèves.

Les effectifs Rochois des écoles élémentaires privées diminuent en un an de 2 élèves avec 181 élèves Rochois.

Le montant de dépense par élève des écoles élémentaires publiques au titre de l'année 2023 s'élève à 1 000.92€, stable par rapport à 2022 (996.67€).

Compte tenu de ces éléments, la subvention 2024 à l'OGEC-ESCR s'établit de la manière suivante :

Subvention 2023 OGEC-ESCR	Subvention 2024	Acomptes versés	Solde à verser
Convention écoles privées	176 543€	119 057€	57 486€

(181 élèves X 1000.92€) – 4624€ (CA 2023 dépenses pour les écoles privées pour les interventions sport, musique, animation médiathèque, mobilpass)			
--	--	--	--

La subvention 2024 attribuée à l'OGEC-ESCR (arrondie à l'€uro immédiatement supérieur) s'établit à cent-soixante-seize-mille-cinq-cent-quarante-trois €uros (176 543€). Compte tenu des acomptes, il reste à verser cinquante-sept mille-quatre-cent-quatre-vingt-six €uros € (57 486€) qui seront prélevés sur le compte 65748 du budget 2024.

Ce point n'appelle pas de débat.

Vu le Code de l'Education et notamment son article L.442-5 ;

Vu la convention de participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association en date du 10 juillet 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** l'attribution de la subvention 2024 à l'OGEC-ESCR telle qu'exposée ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette subvention.

03. Garantie à 50% du prêt CDC Habitat Social Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré auprès du Crédit Coopératif pour le financement de 7 logements collectifs en PSLA situés 168 rue Lamartine

Rapporteur : M. Claude THABUIS

CDC Habitat Social Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré a sollicité le Crédit Coopératif pour l'obtention d'un prêt de 1 489 295€ destiné au financement de 7 logements collectifs en PSLA (Prêt Social Location Accession), situés 168 rue Lamartine à La Roche-Sur-Foron.

Il est demandé à la Commune de se porter garante à hauteur de 50% du montant du prêt.

Considérant l'offre de financement d'un montant de 1 489 295€, émise par le Crédit Coopératif et acceptée par CDC Habitat Social Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré pour les besoins de financement de 7 logements, pour laquelle la Commune de La Roche-Sur-Foron décide d'apporter son cautionnement dans les termes et conditions fixées ci-dessous.

L'assemblée délibérante de la commune de la Roche sur Foron accorde sa garantie à hauteur de 50,00% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 489 295euros souscrit par l'emprunteur auprès du Crédit Coopératif, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° A922401K.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 744 647.50euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Elle est accordée en conformité avec les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Le contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée du Crédit Coopératif, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La commune s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Ce point n'appelle pas de débat.

Vu les articles L. 2252-1 et suivants et D1511-30 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2288 du Code civil ;

Vu l'offre de financement du Crédit Coopératif annexée à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la présente demande de garantie de prêt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 489 295€ souscrit par l'emprunteur auprès du Crédit Coopératif ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

MARCHES PUBLICS

04. Approbation du projet de réalisation du pôle d'échange multimodal de la gare de La Roche-sur-Foron et convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Commune du Pays Rochois

Rapporteur : M. Claude THABUIS

Il est rappelé que la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR) met en œuvre le programme d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de La Roche-Sur-Foron depuis sa prise de compétence fin 2016.

Compte-tenu du fort intérêt à ce que le projet de PEM s'intègre pleinement à la politique de mutation urbaine souhaitée par la Ville sur l'ensemble du quartier, en septembre 2021, la CCPR et la Ville ont signé une convention de groupement de commandes pour mener d'une part, une étude de programmation afin de définir le projet de réaménagement de la gare de La Roche-sur-Foron pour le compte de la CCPR et d'autre part, une étude sur le devenir du quartier de la gare pour le compte de la Ville.

En effet, la Communauté de Communes pour finaliser la première phase de son projet, a souhaité définir ses attentes quant au réaménagement du parvis et de la gare routière. Pour cela, elle a lancé une étude de programmation afin de définir le projet à développer.

En parallèle, il est inscrit dans la convention « Petites Villes de Demain » de la Ville de La Roche-Sur-Foron dont la CCPR est également cosignataire, que le quartier de la gare est un des secteurs prioritaires de cette dernière, sur lequel des réflexions d'aménagement et de programmation doivent être menées afin de répondre à de nombreux enjeux. La Ville a souhaité lancer une étude afin de repenser et restructurer le quartier de la gare, en lien avec le centre-ville, le futur éco quartier de TEX et les mobilités douces.

Un bureau d'études commun a donc été choisi, TEKHNE, lequel a rendu son étude en juillet 2024 dont l'objectif commun est de construire une stratégie d'aménagement homogène et globale du secteur gare autour des enjeux environnementaux et de mobilité comprenant le réaménagement du Pôle d'Echanges Multimodal.

Aujourd'hui au regard de cette étude, il convient d'entrer dans la phase opérationnelle, qui a également tout intérêt à être menée de manière concomitante et coordonnée pour les deux collectivités.

L'article L. 2422-12 du code de la Commande Publique dispose que « *lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage mentionnés [...], ceux-ci peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme [...]* »

Compte-tenu des liens existants entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties et de leur imbrication, et afin de garantir la cohérence et la coordination des interventions, il apparaît

nécessaire que cette opération soit réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la CCPR, qui agira en tant que « maître d'ouvrage unique » de l'opération.

Une convention a été rédigée à cette fin, laquelle prévoit, la passation de la commande publique, le suivi et la réception des travaux, ainsi que les modalités de leur financement.

Par cette convention, la CCPR sera chargée d'assurer toutes les obligations incombant au maître d'ouvrage ainsi que la conduite d'opération pour toute la durée de l'opération et pendant l'année de garantie de parfait achèvement. La Ville sera tenue informée tout au long de la procédure et associée à chaque stade de l'étude. Elle participera au comité de pilotage de l'opération et pourra effectuer à tout moment les contrôles techniques, financiers et administratifs qu'elle juge nécessaire.

Pour sa part la CCPR assurera la gestion de la passation des marchés publics nécessaires à la bonne réalisation de l'opération. La mission de maîtrise d'ouvrage est assurée gracieusement par la CCPR.

Le suivi des études de maîtrise d'œuvre et les missions complémentaires sont préfinancés par la CCPR qui refacturera à la Ville selon les clés de répartition fixées par la convention. La Ville et la CCPR prennent en charge le coût des aménagements relevant de leur périmètre respectif d'aménagement tel que défini par ladite convention.

L'enveloppe prévisionnelle totale de l'opération s'élève à 1 641 486,40 € dont 240 587,80 à charge de la ville et 1 400 898,60 € à charge de la CCPR.

Cette estimation sera mise à jour au fil de l'avancement des travaux et des décomptes en découlant.

Monsieur Claude THABUIS : Hier, a été présenté le projet d'aménagement sur le pôle d'échanges multimodal donc la gare de La Roche sur Foron au sein des instances de la CCPR, en réunion de présentation. Depuis fin 2016, la CCPR est compétente sur l'aménagement du pôle gare et depuis 2021, une étude conjointe était menée avec la ville pour avoir une réflexion sur l'aménagement du parvis de la gare, mais plus globalement du quartier gare à plus grande échelle. Cette étude est arrivée à son terme avec un programme d'aménagement qui se fera par phase. Une première phase plus immédiate qui concerne réellement le parvis de la gare et la rue de la gare directement jointe au parvis et une deuxième phase plus lointaine qui sera liée notamment aux travaux réalisés par le Département et par la SNCF sur la fermeture du passage à niveau, la création d'un pont / route et d'autres aménagements qui concerneront le quartier de façon beaucoup plus large. De façon à pouvoir avancer sur l'aménagement sans attendre ni le Département, ni la SNCF qui ont des échéances beaucoup plus lointaines, cette première phase va s'engager. Pour cela, il faut passer maintenant par des marchés de maîtrise d'œuvre et le choix qui a été fait est de conventionner avec la CCPR pour leur déléguer la maîtrise d'ouvrage, sachant que les montants de travaux estimés sur cette première phase sont d'environ 1 400 000 € pour la CCPR et 240 000 € pour la ville. Le gros volet de ces travaux concernera le parvis de la gare et le parking Euromaster dont il est prévu de faire tomber le bâtiment et d'aménager un parking aérien qui verra la création d'au moins une centaine de places supplémentaires sur le secteur ; de réaménager complètement le parvis en simplifiant et en donnant plus de lisibilité aux accès bus, piéton, mobilité douce et voiture pour éviter des croisements de flux et apaiser la rue qui est directement devant la gare, par un traitement notamment de cette rue qui elle, concerne le côté ville.

Le planning envisagé est une délibération ce soir pour l'approbation par la ville de cette délégation – il y aura la même délibération à la CCPR au mois d'octobre – ce qui permettra d'engager ensuite la recherche du maître d'œuvre et puis un démarrage de l'étude du maître d'œuvre dès le début 2025 pour pouvoir avancer et engager des travaux dès que possible sur ce secteur qui a besoin d'évoluer de façon importante.

Madame Nicole RANNARD : On parle bien du projet d'aménagement, d'un projet qui a été validé par un cabinet d'études ; je vois qu'on matérialise une offre commerciale le long de l'avenue de la gare. Aujourd'hui, notre PLU n'a pas mentionné de linéaire commercial sur ce secteur. Dans le cadre de la modification, est-ce que ça va être pris en compte ?

Ma deuxième question : je vois qu'on envisage – et c'est bien – la création d'une passerelle SNCF pour accéder au 3^{ème} quai : ce projet a-t-il été validé en partenariat avec la SNCF ?

Monsieur Claude THABUIS : Sur la question de la passerelle, c'est un vieux débat, puisqu'il avait été question un temps d'une passerelle qui enjambe la gare pour arriver sur la rue Curie. La SNCF va créer une nouvelle voie sur ce secteur parce que le pôle de La Roche est un pôle qui va prendre de l'importance pour la SNCF qui a besoin d'accéder à ce nouveau quai dans tous les cas. L'accès au nouveau quai a plusieurs possibilités : soit faire une extension du souterrain existant, soit par la création d'une passerelle qui passera au-dessus des voies. La SNCF n'a pas encore complètement décidé quelle solution sera adoptée au final. La solution de passerelle étant la moins coûteuse a priori plutôt que l'extension du souterrain.

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024**

Folio n°

Pour la question de la passerelle biface, c'est des négociations qui sont quasi impossibles avec la SNCF qui n'est pas du tout facilitante sur le sujet et donc le choix a été fait de maintenir une passerelle d'accès aux voies uniquement, donc l'emprise est uniquement sur le foncier SNCF – il n'y a aucune emprise sur la partie communale ou à gestion de la CCPR, proche de France Services.

Madame Nicole RANNARD : Le projet ne porte pas sur le tènement foncier qui appartient à la SNCF ? Il appartient que sur le foncier qui appartient à la Commune ?

Monsieur Claude THABUIS : Non la passerelle n'est que sur le foncier SNCF uniquement pour le début et fin de passerelle.

Madame Nicole RANNARD : Il n'y a pas eu de discussion avec la SNCF par rapport à une rétrocession de la rue Pierre Curie, de 2-3 mètres de large pour pouvoir conforter la rue Pierre Curie dans le cadre du futur développement de la zone de Tex et pouvoir conforter la mobilité douce et la mobilité VL tout simplement ?

Monsieur le Maire : Si, il y a des discussions avec la SNCF sur ce sujet-là, mais qui ne rentrent pas dans le débat sur la passerelle. Par contre les discussions, pour récupérer une partie du tènement foncier, qui sont engagées depuis longtemps mais avec la SNCF, elles se poursuivent toujours et on espère qu'elles finissent par aboutir même s'il est délicat avec la SNCF d'aller grappiller sur son foncier. Les discussions sont bien en cours pour venir élargir notre rue Pierre Curie.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : On tient à commencer en soulignant l'importance du développement des infrastructures de transport sur notre territoire, dont le pôle d'échanges multimodal de la gare en est un des maillons. Toutefois, on tient à émettre de sérieuses réserves d'une part quant à la méthode employée, encore une fois, mais aussi pour les coûts engendrés ainsi que pour le manque d'ambition du projet. Tout d'abord sur la méthode, la partie opérationnelle est censée débiter alors qu'il n'y a eu aucune réunion de concertation ni même d'informations auprès des citoyens, aucune discussion à ce sujet en commission et aucune présentation du projet aux élus Rochois. Une réunion sur le PEM a eu lieu il y a 2 ans et depuis, plus rien du tout. Les informations, encore une fois, dissimulées : on parle d'une étude qui a été remise en juillet. Pourquoi est-ce qu'on n'a pas cette étude qui est présente dans la délibération ? En fait, on a besoin de comprendre et la Ville n'appartient pas aux élus de la majorité. La Ville appartient d'abord aux citoyens et les citoyens c'est aussi les élus des minorités et on a besoin d'être informés et les citoyens ont besoin d'être informés surtout quand on parle de projets si structurants et avec des dépenses qui sont aussi conséquentes – 1,6 million d'euros quand même. On a un rapport qui est creux. Effectivement il y a un certain nombre de questions que Nicole a posé. On pourrait passer une demi-heure je pense, on aurait toujours pas des réponses à l'ensemble des questions. Mais surtout, c'est une frustration énorme pour nous parce que cet aménagement est fondamental. Et en retour, on nous présente 2 feuilles : un schéma illisible avec un bout de tableau prévisionnel où il y a 10 lignes et 1,6 million d'euros à la clé. On se retrouve, en étant pour autant un nœud ferroviaire de la Haute-Savoie, avec une gare dernière de la classe. Quand on regarde Cluses, quand on regarde Annemasse, même Saint-Pierre vient de refaire une gare plus ambitieuse que la nôtre. 1,6 millions en termes de financement pour 100 places de parking provisoires, quelques arbres et du bitume, on comprend effectivement de mieux en mieux comment les collectivités peuvent se retrouver en difficulté financière en donnant l'impression qu'on jette l'argent des contribuables par la fenêtre de cette manière. Donc, en comparant ce projet à d'autres pôles multimodaux qui ont été réalisés récemment dans des villes similaires, il apparaît que ce projet manque cruellement d'ambition en termes d'infrastructures pour les piétons, pour les cyclistes, pour les personnes en situation de handicap qui ne peuvent toujours pas accéder à l'autre voie de la gare quand même et ces aspects devraient être au cœur de notre réflexion pour une ville plus inclusive et plus durable. Donc avec un coût d'1,6 millions d'euros, en considérant la situation financière de la Commune, il nous paraît impératif de nous assurer que chaque euro investi apporte un bénéfice clair, tangible et durable à nos citoyens. Et le projet, tel qu'il est présenté aujourd'hui, ne remplit aucune de ces exigences. On demande donc un report de la délibération, une fois que l'ensemble des éléments auront été transmis, que les commissions impactées auront pu statuer sur le projet et que l'ensemble des acteurs auront été concertés pour éviter qu'il y ait encore une situation comme on l'a vu ce soir.

Monsieur Claude THABUIS : Vous avez bien vu effectivement dans la répartition qu'on a un volet principal qui relève de la CCPR qui, dans ses commissions ad hoc a traité des différents sujets, de l'évolution prévue, etc... qui ensuite a une validation selon les instances – bureau notamment – et une présentation qui a pu être faite hier soir où les questions pouvaient tout à fait être posées très largement. Malheureusement, vous êtes parti dès que la réunion était terminée. On n'a pas eu l'occasion d'échanger, après la réunion comme il était

prévu, sur l'ensemble des questions qu'il aurait pu y avoir sur les différentes études qui ont été présentées hier soir. Vous pensez que ça manque d'ambition ; je rappelle que c'est une phase 1 qui appellera une phase 2 qui elle, aura une vision beaucoup plus large sur le secteur gare qui ira du nouveau pont / route, avec un investissement majeur et très conséquent de la part du Département, un aménagement complet de Euromaster et des voiries attenantes et on ira jusqu'au passage Mallinroud à ce moment-là. Mais évidemment, vous conviendrez je pense que dans le bon usage de l'argent public, de faire des choses maintenant pour que dans 3 ans elles soient complètement cassées, pour l'aménagement d'autres travaux qui seront faits par le Département ou d'autres prestataires à ce moment-là, j'appelle plutôt ça du gaspillage que une bonne utilisation de l'argent public et donc, volontairement, ces 2 phases ont été prévues en ce sens, dès lors que les réponses du Département et de la SNCF et le planning définitif aura pu être trouvé. Après, il y a une vraie ambition derrière de changer la vision de ce parvis de la gare qui est très minéral aujourd'hui en lui rendant une meilleure visibilité pour les accès, des places pour les usagers de France Services, des quais bus qui sont complètement réaménagés qui offriront une facilité d'accès aux différents usagers, une suppression aussi des pavés qui, pour les personnes ayant des difficultés de mobilité sont un réel problème et aussi une ambition de déminéraliser ce parvis de la gare pour lui donner aussi toute une attractivité et de le faire rentrer dans les gares modernes que l'on peut voir autour de nous.

Monsieur le Maire : Et pour compléter sur l'accessibilité des quais, elle ne dépend pas de la Ville mais de la SNCF et c'est justement l'ambition de la plateforme que projette la SNCF et qui est incluse dans les documents qui vous sont montrés ce soir.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Je note tes réponses un peu cinglantes Claude, pour moi ce n'est pas à moi de devoir rester à la fin des réunions pour discuter et éventuellement avoir des informations complémentaires, mais c'est plutôt à toi de présenter les informations non seulement aux élus, mais aussi aux citoyens parce que les citoyens n'étaient pas conviés hier. La réunion était fermée aux seuls élus communautaires. Deuxièmement, que la CCPR délibère c'est une chose, mais La Roche appartient aux Rochois d'abord et c'est d'abord les Rochois qui doivent être consultés et c'est d'abord les commissions des élus Rochois qui doivent être consultées et ce n'est pas à la Communauté de Communes de décider ce qu'on va faire de notre gare. Je répète une dernière fois que ce pôle est vraiment important ; on le défend, mais il faut qu'il soit ambitieux et aujourd'hui, dépenser 1 million 600 000 euros, même si c'est 1 million 400 000 euros par la CCPR, c'est quand même l'argent de nos impôts, la Communauté de Communes elle n'a pas l'argent qui tombe comme ça du ciel tout seul, c'est l'argent des Rochois aussi ; il se mérite d'être dépensé correctement compte tenu de notre budget.

Monsieur Claude THABUIS : La compétence sur le PEM est à la CCPR et c'est naturel que ce soit là-bas que les questions se traitent. C'est une question de compétence et de qui fait quoi et à quel moment. Si on commence à parler de tous les sujets de partout alors que la compétence est ailleurs on ne va pas s'en sortir.

Monsieur Patrice CONTAT : De notre côté, on salue ces 100 places de parking qui vont se créer sur Euromaster. On pense que c'est effectivement une bonne chose compte tenu de la situation actuelle et d'un certain nombre de personnes qui se garent comme elles peuvent. Par contre, on rejoint l'autre équipe minoritaire sur la méthode. Nous sommes 2 élus communautaires, nous n'y étions pas hier soir et finalement, aujourd'hui, ça tombe sur cette approbation du projet de réalisation. Nous pensons que, il aurait pu, au-delà du fait que nous savons que la compétence appartient à la Communauté de Communes, il aurait pu y avoir un temps d'échanges, de concertation qui soit certes avec les élus, mais aussi avec les habitants du Pays Rochois autour la philosophie, ce phasage, parce que ça c'est aussi important d'offrir de la lisibilité par rapport à l'action publique. Donc, tu l'as dit, il y a une première phase, y aura d'autres phases ensuite. Si les citoyens avaient cette vision, à terme il y aurait une meilleure compréhension de ce qui est fait et finalement il n'y aurait pas cette crainte, ces questionnements, ces interrogations légitimes autour d'un projet extrêmement structurant. De ce point de vue-là, nous pensons qu'il aurait fallu effectivement prendre un petit peu plus de temps pour un échange et une concertation.

Monsieur Claude THABUIS : Je rappelle simplement que là, on est à une phase d'esquisse. Le plan définitif n'est pas encore arrêté, ni le calendrier. Le maître d'œuvre va travailler sur la base de ses esquisses et des études qui ont été faites, donc la ligne directrice est là. Les détails sont encore à valider avec le maître d'œuvre dès lors que l'on aura les réponses et effectivement, les riverains, les habitants auront l'information dès lors que les choses seront plus définies et notamment au niveau du calendrier. Parce que là, il y a des choses qui sont aussi complexes à mettre en œuvre avec les appuis financiers qui avaient été alloués par l'Etat ou par la

confédération qui fixent des objectifs de début de travaux et à voir comment tout ceci pourra s'organiser et se mettre en musique pour pouvoir bénéficier de ces accompagnements-là.

Monsieur Nicolas ORSIER : Je voulais revenir rapidement sur ce que tu disais Claude, sur la compétence PEM, ok, compétence au niveau CCPR, après je veux bien rappeler que, quand même, ce pôle gare il est au sein de PVD et que sur Petite Ville de Demain il y a une convention qui est signée entre la Mairie et la CCPR, que d'ailleurs au début du mandat il y avait eu 2 commissions qui s'étaient lancées qui englobaient les élus Rochois sur PVD – une sur le pôle gare, une sur l'attractivité – c'est de la réunion dont parlait Benoît tout à l'heure – il y en a eu une, et après on n'a plus rien eu, plus d'infos. Et là, à l'heure actuelle, tu dis les informations vont venir plus tard, mais en fait on nous demande de délibérer, d'engager de l'argent public sans avoir d'informations. Ça ne vous pose pas un problème ?

Monsieur Claude THABUIS : A ce stade, on demande de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la CCPR, c'est l'objet de la délibération.

Monsieur Nicolas ORSIER : La délibération tu es bien d'accord que c'est valider la partie opérationnelle, donc d'engager des frais ?

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Approbation du projet de réalisation du pôle d'échanges multimodal : c'est le titre de la cartouche, peut-être qu'il est faux.

Monsieur le Maire : Non, mais c'est l'approbation du dessin tel qu'il est prêt actuellement, mais qui est un dessin d'esquisse et qui n'est pas du tout un dessin final.

Madame Nicole RANNARD : Normalement PVD doit nous aider à financer certains gros projets qui structurent, non ?

Monsieur le Maire : Les demandes de subventions seront faites, sauf que les budgets promis, la naissance de PVD semble s'évaporer des budgets ministériels au fil des ans.

Madame Nicole RANNARD : Mais ce n'est pas parce qu'on arrive à terme du délai, que l'on perd justement tout ce financement ?

Monsieur le Maire : Non, ce qui avait été annoncé c'était qu'il y aurait du budget fléché pour les villes lauréates de PVD, puis ce qui a été annoncé c'est que les villes lauréates de PVD seraient prioritaires dans le cadre des budgets normalement alloués et le cadre de ces budgets normalement alloués fond comme neige au soleil et les collectivités là-dessus, mais comme sur beaucoup de points, sont beaucoup victimes des économies réalisées au niveau de nos ministères.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Je me demande quelle est l'urgence. Est-ce qu'on ne peut pas prendre le temps justement de pouvoir avoir une discussion et puis d'avoir une vraie présentation, peut-être de faire venir le cabinet, de faire une réunion publique pour avoir les habitants qui sont là avant de complètement laisser la main à la Communauté de Communes. Il y a des chiffres qui paraissent très surprenants : un parking de cette dimension, on est d'accord qu'il n'est pas de plain-pied, qu'il est en étage à 140 000 €, alors il n'est pas aérien parce qu'il y a écrit un parking aérien ?

Monsieur le Maire : Non, aérien, ça veut dire en plein air.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Non, aérien ça veut dire qu'il est à étage.

Monsieur le Maire : Non, aérien, ça veut dire en plein air.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : On a acquis une petite expertise en termes de parking avec l'Aréna et aérien, effectivement c'est à étage.

Monsieur le Maire : Non, quand on parle de parking aérien, c'est un parking en plein air, c'est l'inverse de souterrain.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Non, je t'enverrai les références mais c'est pas grave, ce n'est pas le point. Est-ce que c'est 100 places de plus que ce qu'il y a aujourd'hui ? Parce que j'avais compris ça. Aujourd'hui il y a quand même une bonne cinquantaine, voire plus, de voitures qui se garent là-bas.

Monsieur le Maire : Oui, mais il y a des places à récupérer parce que d'une part il y a une partie des travaux qui a été réalisée de façon très succincte en rabotant le fossé comme cela a été fait cet été, plus toute la partie disponible sur les emplacements Euromaster.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Donc c'est 100 places de plus ?

Monsieur le Maire : C'est ce qui doit atterrir à la fin.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Et donc, est-ce qu'il y a urgence à délibérer ou est-ce qu'on a envie d'informer ou pas ?

Monsieur le Maire : Au-delà de cette question d'urgence, d'envie d'informer, on a bien compris que c'était le leitmotiv de la soirée. Quand on regarde, la CCPR a pris la compétence pôle gare fin 2016. On est 8 ans plus tard. Et après, on dit que notre gare a du retard par rapport aux autres. Alors, est-ce qu'il y a urgence ? On peut se dire qu'on a attendu 8 ans et puis qu'on peut continuer d'attendre et dans 5 ans on pourra toujours continuer de se faire les mêmes réflexions et puis 5 ans après de la même manière. A un moment donné, je crois que les projets publics doivent avancer, qu'il y aura d'autres étapes qui vont venir valider. On ne laisse pas les clés du camion à la CCPR, on n'a pas signé un chèque en blanc. Et donc, l'idée est quand même de signer les documents qui permettent d'avancer concrètement sur ce projet parce que, et Patrice l'a dit, les gens se garent comme ils peuvent. Je crois qu'il y a quand même urgence à ce qu'on remodèle, en tout cas sur une phase 1 qui est certes peut-être pas assez ambitieuse par rapport à ce que vous dites et je partage – notre gare aurait besoin de beaucoup plus que cette phase 1 et c'est pour cela que d'autres phases suivront – mais il n'empêche qu'il va falloir que cette phase 1 se lance à un moment donné.

Madame Nicole RANNARD : Le succès d'un projet c'est aussi le communiquer et le présenter aux Rochois. Parce que, après, ça crée des tensions ; on l'a eu récemment pour l'Aréna puisqu'il n'y a aucune communication. Il y aurait peut-être eu plus de communication, de concertation, de présentation en amont, peut-être que le projet aurait été accepté. Là, on le voit encore pour les plans de circulation. Ne reproduisons pas 3 fois la même erreur. Je pense que ce projet pôle gare, il faut que les Rochois se l'approprient, qu'ils puissent en donner leur avis, voir leur vision peut-être, ils ont peut-être d'autres idées que l'on n'a pas. Les gens habitent dans des secteurs où ils voient des choses que l'on ne voit pas, nous, ici, assis dans cet hémicycle et je pense que ce projet doit être partagé avec les Rochois, si on veut qu'ils comprennent que pendant quelques années il y aura des travaux, il y aura des problèmes de circulation et tout ce qui va avec.

Monsieur le Maire : Et Claude a rassuré sur le fait que ce serait fait.

Vu le Cde Général des Collectivités Territoriale,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L. 2422-12,

Vu la délibération n°DCM2021.09.22/09 en date du 22 septembre 2021, approuvant la constitution d'un groupement de commande entre la C.C.P.R et la commune de La Roche-Sur-Foron pour la réalisation d'études relatives au quartier de la Gare et au projet d'aménagement du parvis et de la gare routière du Pôle d'Echanges Multimodal,

Considérant l'intérêt de garantir une cohérence et une coordination pour les travaux d'aménagement du secteur de la gare et du PEM, relevant respectivement de la Commune et de la CCPR,

Considérant que ces travaux ont pour objet d'assurer la mise en œuvre d'une mission commune de service public, à savoir l'aménagement du secteur gare et du Pôle d'échange multimodal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 5 voix « Contre » (Y. MINO, B. CHAMBOURDON, M. FISCHER, N. ORSIER, JF. VILLER), 4 « Abstentions » (N. RANNARD, P. CONTAT, V. DANG VAN SUNG, M. LANGLET) et 24 voix « Pour » :

- **APPROUVE** l'opération de réaménagement du secteur gare et du Pôle d'Échanges Multimodal de La Roche-Sur-Foron ;
- **APPROUVE** le transfert de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Commune du Pays Rochois pour cette opération et la convention en découlant ;

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents et contrats nécessaires à la poursuite de cette opération.

RESSOURCES HUMAINES

05. Modification du « forfait mobilités durables » au bénéfice du personnel communal

Rapporteur : M. le Maire

Lors du Conseil Municipal du 30 novembre 2022, la collectivité a instauré le « forfait mobilités durables » au bénéfice du personnel communal. Ce dispositif se basait alors sur le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020, relatif au versement du forfait mobilités durables aux agents de la fonction publique territoriale.

Pour mémoire, le « forfait mobilités durables » vise à encourager le recours à des modes de transport alternatifs et durables pour effectuer les trajets domicile-travail. Ce forfait prend ainsi en charge une partie des frais engagés par les agents concernés.

Les modalités d'octroi, validées dans la précédente délibération, étaient les suivantes :

- Date d'effet : 1^{er} janvier 2022
- Montant du forfait : 200 € par an
- Modes de transport éligibles : cycle ou cycle à pédalage assisté ou covoiturage (conducteurs ou passagers)
- Nombre minimal de jours : 100 jours par an (modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent)
- Procédure : dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent auprès de son employeur

Suite à la parution du décret n° 2022-1557 du 13 décembre 2022, ces modalités ont évolué avec un élargissement des modes de transport éligibles, une réduction du nombre minimum de jours requis, et une augmentation du forfait plafond.

Les nouvelles modalités d'octroi du « forfait mobilités durables » sont désormais les suivantes :

- Date d'effet : 1^{er} janvier 2022 (avec rétroactivité)
- Montants du forfait :
 - 100 € par an pour les agents effectuant de 30 à 59 jours ;
 - 200 € par an pour les agents effectuant de 60 à 99 jours ;
 - 300 € par an pour les agents effectuant au-delà de 100 jours.
- Modes de transport éligibles :
 - cycle ou cycle à pédalage assisté ;
 - covoiturage (conducteurs ou passagers) ;
 - engins de déplacement personnel motorisé (trottinettes, patinettes, gyropodes, monoroues et hoverboards) ;
 - service d'auto-partage.
- Cumul possible avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun.
- Procédure identique : dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent auprès de son employeur.

Monsieur Nicolas ORSIER : Une remarque – je sais que la municipalité n'y est pour rien – sur le décret : on trouvait ça dommageable finalement que le mode piétons/marche soit exclu, ne soit pas notifié parce que la marche est quand même le mode de transport le plus sobre.

Une question : est-ce qu'on a un état des lieux de l'utilisation de ce forfait de mobilité depuis qu'il a été mis en place, parce que ça pourrait être intéressant de voir justement un peu l'évolution, son utilisation ?

Monsieur le Maire : Je demanderai au service ressources humaines de faire suivre les informations pour que l'on ait le volume d'agents, le forfait dont ils dépendent et éventuellement, si on peut le faire – je ne suis pas certain – en fonction du mode de transport en question.

Je vous rejoins sur la question du transport à pied, notamment parce que, on le voit, on a des agents qui arrivent en train, que certains, depuis chez eux, vont chercher le train aussi à pied et que l'on a un déplacement complètement propre et que malheureusement, le décret n'intègre pas ceci. Espérons que des futures évolutions viennent le prendre en compte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale ;
Vu l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2022-1557 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale ;
Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour les conditions de versement du « Forfait mobilités durables » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la mise à jour du « forfait mobilités durables » selon les modalités définies ;
- **VALIDE** l'inscription au budget des crédits correspondants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte y afférent.

URBANISME-FONCIER-TRAVAUX

06. Convention de mise à disposition avec l'EPF74 pour l'immeuble cadastré section AE93 AE94 AE95 AE96 et AE97 / 78 Avenue Victor Hugo

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour rappel, par délibération n°DCM2024.02.07/07 en date du 7 février 2024, le conseil municipal a approuvé les modalités d'intervention, de portage et de restitution, par l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie, de l'immeuble cadastré section AE93, AE94, AE95, AE96 et AE97 situé 78 Avenue Victor Hugo.

Il est en effet paru indispensable que la ville se porte acquéreur de ce tènement foncier situé en continuité immédiate de la plaine des sports et à proximité du centre-ville. Cette acquisition doit notamment permettre à court terme de créer un cheminement piétonnier qui permettra de relier le centre aux équipements sportifs. Il pourra également être envisagé à plus long terme d'édifier sur ce site un équipement public en lien avec les activités sportives à proximité (délocalisation de la Maison des Jeunes et de la Culture...).

Ainsi, le 13 février 2024, l'EPF74 et la commune ont signé la convention de portage et le 15 mai dernier l'EPF74 a acquis, pour le compte de la commune, la propriété.

L'EPF 74 étant propriétaire du bien, la Commune s'est engagée à ne pas faire usage du bien, à ne pas le louer, à ne pas entreprendre de travaux sans y avoir été autorisée au préalable par l'EPF 74.

Néanmoins, si la commune en fait la demande, une convention de mise à disposition du bien peut être établie. Au regard de l'utilisation possible à court terme du site, la commune a sollicité l'EPF74 sa mise à disposition. Une convention est ainsi établie à des fins de surveillance, de préservation du bien mis à disposition mais aussi pour permettre à la commune d'effectuer certains petits travaux préparatoires au projet ou nécessaires à l'usage du bien pendant le portage. La mise à disposition est gratuite et immédiate dès la signature par les deux parties.

La sécurisation de la bâtisse, en attendant sa démolition ultérieure, sera faite par l'EPF74.

Monsieur Patrice CONTAT : Si on comprend bien, la maison en fait ne va pas être détruite, mais réhabilitée ?

Monsieur le Maire : Non, elle va être sécurisée pour éviter d'être squattée et l'état de la bâtisse nous indique qu'il va falloir la démolir.

Monsieur Patrice CONTAT : C'est ça, donc elle va être rasée.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Patrice CONTAT : Donc ça c'était le premier point. Sur les 5 150m² - parce que c'est de cette surface dont on parle – il y a, là aussi, nous pensons, une vraie opportunité pour que ce terrain qui est quasiment en centre-ville puisse être l'objet de débats, de discussions autour des besoins des Rochois. Donc ça serait vraiment l'occasion de remettre au centre du jeu politique – si je puis dire – l'idée que l'on puisse recueillir l'avis, l'assentiment, les idées sur ces 5 150 m² plutôt que nous, de notre côté, aussi peut-être s'enfermer dans nos idées, sans ouvrir.

Monsieur le Maire : Aujourd'hui, on n'en n'est pas du tout sur l'aboutissement de tout ça. Ce terrain était classé zone d'équipements publics ; il était grand temps de l'acquérir parce que c'est le sens – quand on classe au PLU une zone en équipements publics. Aujourd'hui, je vous ai donné différentes pistes qui sont, il est certain, pas pour ce mandat-ci, bien au-delà, on parle de travaux de moyen, voire long terme, parce que ce sont des équipements importants et donc, le temps du débat aura évidemment lieu quand le sujet sera sur la table.

En revanche, sur la partie création de cheminement piétonnier, je crois qu'il ne faut pas qu'il y ait de débat et la sécurisation des déplacements, notamment des jeunes qui se rendent dans nos espaces sportifs, elle est importante, d'où cette convention de mise à disposition.

Madame Nicole RANNARD : Le cheminement piétonnier sera provisoire ou définitif ?

Monsieur le Maire : Les études vont devoir montrer ce qu'il en est. L'idée est de ne pas grever les possibilités du futur site.

Madame Nicole RANNARD : Oui c'est pour ça. Parce que moi, je suis consciente des deniers publics et que c'est nos impôts parce qu'on va peut-être encore mettre – je ne sais pas 50 ou 80 000 € pour la création de cheminements piétonniers s'ils sont définitifs ; qu'on ne connaît pas le projet qui sera déterminé sur cette parcelle, que peut-être dans 4 ans on va devoir re-détruire tout ce cheminement piétonnier qui aura coûté de l'argent aux Rochois. Le cheminement piétonnier, il y en a besoin – peut-être en provisoire – parce qu'on met toujours la charrue avant les bœufs, on dépense de l'argent phénoménal et quelque part, ce sont nos impôts.

Monsieur le Maire : Oui, mais là, il ne s'agit pas de dépenser de l'argent dans tous les sens, mais aussi de répondre à une vraie question de sécurisation du transport. L'idée n'est pas d'aller faire un chemin de grand luxe sur un terrain dont on ne sait pas ce qu'il va devenir.

Madame Sylvie SERMONDADAZ : Les prochains objets des commissions, on a les cheminements piétons en mobilité, donc ça va être travaillé ensemble en commission et en groupe de travail. Il y aura plusieurs projets et il y aura des choix à faire. Il y a ce cheminement là, mais il y en a d'autres dans la Commune.

Madame Nicole RANNARD : micro coupé...

Vu l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 octobre 2005 décidant l'adhésion de la Commune de La Roche-sur-Foron à l'EPF 74 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF 74 en date du 1^{er} juillet 2023;

Vu la délibération du Conseil Municipal de La Roche-Sur-Foron en date du 7 février 2024 ;

Vu la convention en date du 13 février 2024 définissant les modalités d'intervention de portage et de restitution entre la Collectivité et l'Établissement Public Foncier de la Haute-Savoie ;

Considérant l'intérêt pour la commune de pouvoir utiliser la propriété susvisée, avant le terme du portage foncier ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de l'immeuble cadastré section AE93, AE94, AE95, AE96 et AE97 telle qu'annexée à la présente délibération à intervenir entre la Commune et l'EPF74 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et d'une manière générale, tous les actes subséquents à la présente délibération.

07. Déclassement du domaine public du local communal situé 200 Rue Perrine

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour rappel la commune est propriétaire depuis 1991 d'un local sis 200 Rue Perrine au rez-de-chaussée inférieur de la copropriété « Les Berges du Foron » qu'elle a acquis auprès de Haute-Savoie Habitat. Ce bien était utilisé ces dernières années comme local à destination des jeunes.

Depuis le 1^{er} septembre 2024, un nouveau local leur est mis à disposition dans le bâtiment communal sis 70, Avenue Jean Jaurès.

Aujourd'hui, le local du 200 Rue Perrine est vide. Afin d'optimiser son patrimoine et d'affecter le local à une éventuelle nouvelle activité pour redynamiser le secteur, la commune a décidé de procéder à sa cession.

Conformément aux dispositions de l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Ainsi afin de procéder à la cession du local susvisé, il convient donc de constater sa désaffectation, de procéder à son déclassement et, par voie de conséquence, son intégration dans le domaine privé communal.

Monsieur Yves MINO : Suite à l'aliénation de ce local, a-t-on une idée de ce qu'il va devenir ? Et est-ce que vous avez déjà des pistes ou des propositions ?

Monsieur le Maire : Les pistes déjà, c'est qu'il soit mis en vente dans une ou plusieurs agences immobilières – c'est quand même leur métier et pas forcément celui de la Commune. A priori, il devrait trouver preneur. Nous, on sera vigilant à l'activité qui sera visée à cet endroit-là. On avait une activité de service public, à voir la capacité à ramener soit un service utile aux Rochois, un commerce – même s'il n'est pas forcément très bien situé - mais en tout cas, on sera vigilant sur ces éléments-là et ce sont des choses qu'on indiquera évidemment aux agences immobilières dans la prospection qu'ils pourront faire.

Madame Nicole RANNARD : Ça représente combien de m² ?

Madame Sandrine BUISSON : Un peu moins de 50 m².

Monsieur Patrice CONTAT : En tout cas, pour la valorisation de cette vente, on alerte sur l'état de propreté au niveau du bas de la rue Perrine, à proximité de ce local-là et sur les berges du Foron. On a eu beaucoup de remontées sur du squat, des choses sales, des bouteilles. Ce n'est pas très accueillant en soi. A l'occasion de cette vente-là, pour en tirer le meilleur prix, cette valorisation du bas de la rue Perrine nous semble être un enjeu assez prioritaire.

Monsieur le Maire : Les services de la propreté font un énorme travail. Ils nous envoient des photos, en période estivale, 2 fois par jour qui montrent des monticules de déchets, de canettes, de bouteilles en verre. La police municipale essaie de faire un travail régulier de passage auprès de tout ça, sauf que le squat est ce qu'il est. On est en lien police municipale / gendarmerie. Il y a des choses qui sont en train de se passer au niveau de ce point qui est un point sensible effectivement en terme de squat, de sécurité et autres et donc les services de la propreté font le maximum pour tenir l'endroit propre. J'ai déjà rencontré quelques riverains de cette rue ; la police municipale a accentué sa présence. Malheureusement, c'est un endroit qui est identifié malgré le fait qu'on ait quand même une association l'EPDA qui ait son local à proximité, que jusqu'alors on avait notre service jeunesse, qu'on a quand même des commerces à proximité qui sont des lieux de passage et de vie et malgré tout, on constate ceci, donc c'est effectivement dommageable. Les services font le maximum pour que l'image reste la plus positive possible, même si les incivilités, voire la délinquance ne leur facilite pas la vie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-21 et L. 2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L. L. 2141-1,

Considérant que le local n'est plus affecté à un service public ;

Considérant que la commune souhaite optimiser son patrimoine et réaffecté les lieux à une nouvelle activité,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **CONSTATE** la désaffectation du local sis 200 Rue Perrine dont la Commune est propriétaire ;
- **PRONONCE** le déclassement du domaine public communal dudit local ;
- **CONSTATE** son intégration dans le domaine privé communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à faire toutes les diligences nécessaires pour procéder à l'aliénation de ce bien ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou son représentant, pour faire établir une estimation du bien par le pôle d'évaluations domaniales.

08. Acquisition de la parcelle cadastrée section AB 235b sise 304 Avenue de la Bénite-Fontaine (Copropropriété « La Belle Epoque »)

Rapporteur : Mme Sylvie SERMONDADAZ

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par arrêté en date du 13 novembre 2018, il a été délivré un permis de construire à la SNC COGEDIM SAVOIE LEMAN pour le programme « La Belle Epoque » concernant la construction d'un ensemble immobilier de trois bâtiments collectifs de 43 logements, sur les parcelles cadastrées section AB 237, 236 et 235 sises 304 avenue de la Bénite-Fontaine.

Ce projet faisait état de la nécessité de prévoir un emplacement pour une aire de collecte des ordures ménagères en bordure de la Bénite-Fontaine qui sera rétrocédé à la commune par une régularisation foncière.

A cet effet, un plan de division a été établi par le cabinet CARRIER Géomètres en date du 30 août 2024 concernant la rétrocession de la parcelle AB235b d'une contenance de 83 m² issue de la parcelle AB 235.

Suite aux pourparlers engagés initialement avec la SNC COGEDIM SAVOIE LEMAN promoteur qui a initié le projet il a été convenu de céder à la ville ces 83 m² à l'euro symbolique.

Cette acquisition d'une valeur de moins de 180 000,00 euros n'entre pas dans le cadre des consultations de France Domaine.

Ce point n'appelle pas de débat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L.1111-1, disposant que les personnes publiques mentionnées à l'article L. 1 acquièrent à l'amiable des biens et des droits, à caractère mobilier ou immobilier,
Vu le plan de division en date du 30 août 2024,

Considérant l'intérêt pour la commune de se porter acquéreur de la parcelle susvisée sur laquelle a été implanté l'emplacement de l'aire de collecte des ordures ménagères,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** l'acquisition susvisée de la parcelle cadastrée section AB n°235b pour une contenance totale de 83 m² à l'euro symbolique, appartenant à la Copropriété « La Belle Epoque » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents y afférents ;
- **DIT** que tous les frais inhérents à la concrétisation de ce dossier (notaire...) sont à la charge exclusive de la Commune de La Roche-Sur-Foron ;
- **DESIGNE** l'office notarial de Maître VERDONNET à Annemasse (74100), pour rédiger l'acte authentique.

09. Acquisition des parcelles cadastrées section AN n°691, n°725 et n°726 sises Impasse Hikari (Propriété SAS VINCI IMMOBILIER PROMOTION)

Rapporteur : Mme Sylvie SERMONDADAZ

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par arrêté en date du 20 janvier 2021, la construction du programme immobilier « Domaine Hikari » a été autorisée. Il avait alors été convenu dans les pièces du permis de construire ainsi que dans les statuts de l'association syndicale libre de la cession à l'euro symbolique au profit de la commune des parcelles cadastrées section AN n°691 (52 m²), n°725 (53 m²) et n°726 (20 m²) correspondantes à deux aires de collecte des ordures ménagères.

A cet effet, un plan de division a été établi par le cabinet CARRIER GEOMETRE en date du 24 septembre 2021 concernant la rétrocession desdites parcelles d'une contenance totale de 125 m².

Suite aux pourparlers avec la SAS VINCI IMMOBILIER PROMOTION ces derniers ont acceptés de céder à la ville ces 125 m² à l'euro symbolique.

Cette acquisition d'une valeur de moins de 180 000,00 euros n'entre pas dans le cadre des consultations de France Domaine. Il a été retenu d'un commun accord entre les parties, la cession à l'euro symbolique.

Ce point n'appelle pas de débat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L.1111-1, disposant que les personnes publiques mentionnées à l'article L. 1 acquièrent à l'amiable des biens et des droits, à caractère mobilier ou immobilier.

Considérant l'intérêt pour la commune de se porter acquéreur des parcelles susvisées nécessaires la collecte des ordures ménagères,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** l'acquisition susvisée des parcelles cadastrées section AN n°691, n°725 et n°726 d'une contenance totale de 125 m², appartenant à la SAS VINCI IMMOBILIER PROMOTION ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents y afférents ;
- **DIT** que tous les frais inhérents à la concrétisation de ce dossier (notaire...) sont à la charge exclusive de la Commune de La Roche-Sur-Foron ;
- **DESIGNE** l'office notarial de Maître Olivier NICOLETTA, pour rédiger l'acte authentique.

EDUCATION - JEUNESSE – SPORT et CULTURE

10. Redevances d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond pour la saison 2024-2025

Rapporteur : M. Théo LOMBARD

La redevance d'accès aux pistes de ski de fond balisées et régulièrement damées ainsi qu'aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond sur le territoire de la Commune a été instituée par délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 1986, conformément à l'article L.2333-81 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). A cette même date, le Conseil Municipal a confié la gestion du domaine nordique de la Roche-Sur-Foron au Foyer de ski de fond d'Orange.

Il est rappelé que le conseil municipal a décidé, par délibération du 10 décembre 1998, de confier à l'association départementale "Haute-Savoie Nordic", agréée par le Conseil Départemental conformément au Code du Tourisme, les modalités de perception et d'harmonisation de la redevance.

A ce titre, il est demandé au conseil d'approuver les montants des différents titres d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à la pratique du ski de fond, fixés comme suit pour la saison 2024/2025 :

	Tarif prévente	Tarif normal
NordicPass National adulte	205,00 €	240,00 €

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024**

Folio n°

NordicPass National jeune (5-15 ans)	75,00 €	90,00 €
NordicPass 74 adulte	139,00 €	166,00 €
NordicPass 74 jeune (5-15 ans)	44,00 €	52,00 €
NordicPass 74 handiski adulte	63,00 €	74,00 €
Nordicpass 74 handiski jeune (5-15 ans)	22,00 €	26,00 €
NordicPass saison scolaire (proposition de tarif)	/	17,00 €
NordicPass journée adulte	/	8,00 €
NordicPass journée jeune		5,00 €
NordicPass séance scolaire (proposition de tarif)		4,80 €
NordicPass journée ouverture partielle		GRATUIT

Il est précisé les dispositions particulières suivantes relatives à la saison 2024-2025 :

Dates de vente :

Le tarif prévente est valable du 1^{er} octobre au 15 novembre.

Le tarif normal s'applique à partir du 16 novembre et jusqu'à la fin de la saison

Tarif jeune

Le tarif jeune est valable pour les enfants à partir de 5 ans et jusqu'à 15 ans révolus.

Supports RFID rechargeables :

Le prix de vente au client du support RFID rechargeable est fixé à 1 €.

Dispositions particulières pour la vente des NordicPass saison :

Lors de l'achat, par une même famille, de 3 NordicPass saison départementaux en un seul achat et comprenant au moins un adulte, les 4^{ème}, 5^{ème} ... NordicPaSS est tenu d'éditer les NordicPass gratuits, sur présentation de la facture, même si la commande n'a pas été faite. Les jeunes départementaux Haute-Savoie sont offerts, dans le but de promouvoir une pratique familiale du ski de fond. Lors de l'achat en ligne de NordicPass donnant droit à l'offre Famille, le domaine nordique ite au bénéfice du domaine nordique. Le coût éventuel du support RFID est à la charge du client.

Dispositions particulières relatives au « NordicPass 74 » :

Sur présentation, le NordicPass 74 donne droit à une réduction sur un accès journée sur les domaines nordiques du Val d'Aoste : entre 40 % et 50 % de réduction, selon les domaines nordiques (soit l'application du tarif jeune ou du tarif + de 65 ans).

Le NordicPass 74 donne droit à une réduction de 50 % sur l'accès journée sur les domaines nordiques de Suisse Romande.

De même, les forfaits saison « Suisse Romande » et « Val d'Aoste » donnent droit à une remise de 50 % sur les forfaits « séance » des domaines nordiques de Haute-Savoie.

Dispositions particulières relatives au « NordicPass 74 handiski ».

La personne qui souhaite bénéficier du tarif NordicPass 74 handiski devra obligatoirement présenter une pièce justificative attestant de sa situation de handicap.

La personne qui achète un NordicPass handiski bénéficie d'un NP 74 accompagnant gratuit.

Ce NP 74 accompagnant gratuit ne sera valable que dans un contexte d'accompagnement de la personne en situation de handicap.

Dispositions particulières relatives au « NordicPass hebdo » :

La carte hebdomadaire « NordicPass hebdo », qui n'est pas réciproitaire dans le département (sauf accords particuliers), donne la possibilité de skier une journée sur un autre domaine nordique du département pendant la semaine de validité.

Dispositions particulières pour la vente des NordicPass saison aux groupes

Conformément aux décisions de l'assemblée générale, la vente des titres annuels réciproitaires aux groupes constitués (comités d'entreprise, associations, etc...) demandeurs de plus de 15 titres est confiée à l'association départementale. Celle-ci en reversera une partie à chacun des domaines nordiques, en fonction

des modalités fixées par l'assemblée générale de Haute-Savoie Nordic du 6 juin 2013 à Chamonix-Mont-Blanc, tenant compte des journées skieurs et des chiffres d'affaires des deux dernières saisons.

NordicPass saison scolaire :

Un enfant bénéficiant d'un NordicPass saison scolaire peut revenir skier gratuitement pendant tout l'hiver sur le domaine nordique où il est venu avec son école.

Dispositions particulières dans le cadre d'opérations promotionnelles (FACULTATIF) :

Dans le cadre particulier d'opérations promotionnelles, le domaine nordique pourra faire bénéficier les personnes participantes d'un accès aux pistes à titre gratuit. Dans la perspective d'une deuxième offre, le domaine nordique pourra faire bénéficier les personnes ayant participé d'un accès aux pistes à demi-tarif lors d'une seconde sortie.

Invitation Famille (facultatif) :

Le NordicPass saison scolaire donne également droit à 1 accès aux pistes gratuit pour les frères et sœurs de l'enfant bénéficiant d'un NordicPass saison scolaire et 1 accès aux pistes demi-tarif pour les parents.

Enfin, il est proposé au Conseil Municipal de donner au gestionnaire, le Foyer de ski de fond d'Orange, tous pouvoirs pour appliquer les tarifs réduits en fonction des conditions d'enneigement.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : *On se posait la question s'il y avait moyen – bien que on comprend que ce sont des tarifs qui sont proposés par Haute-Savoie Nordic – d'une réflexion autour de l'accessibilité de ce sport qui, au-delà des forfaits demande aussi de la location de matériel et est-ce qu'il est envisageable d'avoir des tarifications progressives, comme on peut les avoir à la MJC sur les bases du quotient familial ? Est-ce que vous avez pensé à ça ?*

Monsieur Théo LOMBARD : *Il est absolument possible – d'ailleurs Haute-Savoie Nordic, chaque année remet en place ses tarifs et donc, c'est des discussions qu'ils abordent chaque année et, si nécessité est, on peut remettre la question sur l'établi pour qu'on puisse progresser sur ce sujet.*

Monsieur le Maire : *Oui, tout à fait. L'ouverture globalement au public de cette piste-là est quasiment nulle du fait du faible enneigement. Aujourd'hui, ça sert aux scolaires et aux clubs et la question de l'accueil du public ne se pose quasiment plus depuis quelques années.*

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : *Au-delà de la nécessité dont tu parlais Théo, c'est quelque chose qui nous tient à cœur, si vous pouvez nous apporter des réponses, parce qu'au-delà du forfait pour notre domaine skiable c'est l'accès à l'ensemble des domaines de ski de fond qui sont gérés de cette manière et si une tarification sur la base du quotient familial venait à être validée, ça signifie que c'est l'ensemble des haut-savoyards qui en bénéficieraient. C'est juste une démarche, soit volontariste, soit pas.*

Monsieur Théo LOMBARD : *On en prend bonne note.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'intérêt de favoriser la pratique du ski de fond ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** les montants et les modalités de perception et de reversement de la redevance d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond pour la saison d'hiver 2024/2025 ;
- **DONNE** au gestionnaire, le Foyer de ski de fond d'Orange, tous pouvoirs pour appliquer les tarifs réduits en fonction des conditions d'enneigement.

POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS

11. Informations sur les décisions prises au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

- **Décision n°D2024-071** en date du 28 juin 2024 relative au dépôt d'une déclaration préalable sur la parcelle principale cadastrée AE 529 et les parcelles contiguës par la commune pour l'éclairage du stade (140 rue des Marmotaines) ;
- **Décision n°D2024-072** en date du 4 juillet 2024 relative à la désignation d'un avocat pour défendre la commune en justice dans l'affaire l'opposant à M. et Mme Jean-Luc et Anne-Line TURCO (Permis de construire n°PC07422423A0034 délivré par arrêté n°A2024-034 en date du 22 janvier 2024 au profit de la SNC COGEDIM SAVOIES LEMAN) ;
- **Décision n°D2024-073** en date du 4 juillet 2024 relative à la désignation d'un avocat pour défendre la commune en justice dans l'affaire l'opposant à l'opposant à M. Clément BAYSSE et autres (Permis de construire n°PC07422423A0034 délivré par arrêté n°A2024-034 en date du 22 janvier 2024 au profit de la SNC COGEDIM SAVOIES LEMAN) ;
- **Décision n°D2024-076** en date du 12 juillet 2024 relative au dépôt d'une déclaration préalable sur la parcelle cadastrée AH 284 appartenant à la commune pour la réhabilitation énergétique du CTM (280 rue Adhémar Fabri) ;
- **Décision n°D2024-077** en date du 26 juillet 2024 relative au dépôt d'une déclaration préalable sur les parcelles cadastrées AE 0141 et AE 0279 appartenant à la commune pour la pose d'une borne de charge (75 rue de l'Egalité) ;
- **Décisions n°2024-78 à 2024-87** en date du 1^{er} août 2024 portant ordre de réquisition au comptable public de procéder au règlement de mandat de paie ;
- **Décision n°D2024-088** en date du 2 août 2024 relative au dépôt d'une déclaration préalable sur les parcelles cadastrées AE 0128, AE 0129, AE 0131, AE 0130 et AE 0127 par la commune de La Roche-sur-Foron situées aux 7 et 15 faubourg Saint-Martin ainsi qu'aux 37-43 et 53 place de la Grenette afin de réaliser une vitrophanie temporaire sur les vitrines des anciens commerces de l'îlot Grenette ;
- **Décision n°D2024-089** en date du 5 août 2024 relative à la demande de subvention au titre du fonds vert pour la rénovation énergétique du CTM ;
- **Décision n°D2024-090** en date du 5 août 2024 relative à la demande de co-financement pour le poste de chef de projet PVD ;
- **Décision n°D2024-091** en date du 12 août 2024 relative à l'attribution d'une concession à l'emplacement n°203 du cimetière d'Oliot ;
- **Décision n°D2024-092** en date du 12 août 2024 relative au renouvellement d'une concession à l'emplacement n°565 du cimetière des Affôrets ;
- **Décision n°D2024-094** en date du 27 août 2024 relative à l'attribution d'une concession à l'emplacement n°230 du cimetière d'Oliot ;
- **Décision n°D2024-095** en date du 27 août 2024 relative à l'attribution d'une concession (cavurne n°17 carré I) du cimetière d'Oliot ;
- **Décision n°D2024-096** en date du 27 août 2024 relative à l'attribution d'une concession (cavurne n°18 carré I) du cimetière d'Oliot ;
- **Décision n°D2024-097** en date du 27 août 2024 relative au renouvellement d'une concession l'emplacement n°2078 du cimetière des Affôrets ;
- **Décision n°D2024-098** en date du 27 août 2024 relative au renouvellement d'une concession l'emplacement n°2023 du cimetière des Affôrets ;
- **Décision n°D2024-100** en date du 11 septembre 2024 relative à la convention d'indemnisation de l'occupation temporaire de la parcelle communale cadastrée ZA 429 lieudit « Les Beules » pour les études géotechniques, géophysiques de stabilité des sols et investigation par forage dans le cadre du projet du future collisionneur circulaire (FCC) du CERN ;

Madame Nicole RANNARD : La première question porte sur la désignation d'un avocat qui porte sur un même permis de construire pour 2 propriétaires : je voudrais en connaître les raisons.

Monsieur le Maire : Les propriétaires ont attaqué le permis et donc la Commune doit se défendre.

Madame Nicole RANNARD : Elles ont attaqué le permis pour quel motif ?

Monsieur le Maire : Dans le cadre de la procédure, je ne suis pas sûr que l'on soit complètement en mesure de pouvoir formuler ça.

Madame Sylvie SERMONDADAZ : Il y avait plusieurs motifs.

Madame Nicole RANNARD : Ça porte sur le projet COGEDIM qui est en haut de la gare ?

Madame Sylvie SERMONDADAZ : Faubourg Saint-Martin.

Madame Nicole RANNARD : Mon autre question porte sur la décision d'une demande de co-financement sur le poste du chef de projet PVD. J'ai appris cette semaine que le responsable projet de la Commune qui était à mi-temps sur PVD et à mi-temps sur manager centre-ville était parti. Je vois qu'aujourd'hui, on doit relancer un recrutement et que ce recrutement doit être cofinancé, par qui ?

Monsieur le Maire : En fait, c'est le même co-financement que le début, dans le cadre de PVD. Depuis la mise en place de PVD, le poste est financé à 50 % sur les budgets de l'Etat et la ligne PVD. Donc, c'est juste la continuité et cette décision on la retrouve tous les ans depuis la signature de la convention PVD.

Madame Nicole RANNARD : Et donc, ce sera toujours un chef de projet qui sera à mi-temps sur PVD et mi-temps sur manager centre-ville ?

Monsieur le Maire : Oui, l'idée c'est que l'ensemble soit mêlé, parce que le co-financement vient du fait que ce soit PVD et que, comme beaucoup des actions de PVD concernent le centre-ville, son animation, son dynamisme et son attractivité, ça fait cohérence.

Monsieur Yves MINO : Nous, ça serait plus une réflexion qu'une question par rapport à la dernière décision qui concerne le FCC. Concernant cette décision, à ce jour, aucune information n'a été donnée sur la construction du futur collisionneur circulaire envisagée par le CERN alors que ce projet, s'il voit le jour, aura d'énormes impacts sur notre territoire. Pour rappel, les élus sont là par la volonté des citoyens et ils leur doivent explications et transparence sur tous les grands projets qui peuvent transformer ou impacter la Commune à court ou à moyen terme. On en avait déjà parlé une fois en conseil. Je réitère un peu la demande.

Monsieur le Maire : C'est faux. Aucune information n'a pas été donnée. Le CERN organise des réunions publiques. Il y en a une d'ailleurs où je pense que certains élus de votre groupe étaient présents et où il parlait de ce projet-là.

Monsieur Yves MINO : Je parle de la communication de la Commune Pierrick, je ne parle pas du CERN.

Monsieur le Maire : La Commune aujourd'hui, on n'a aucune information. Les forages dont il est question c'est justement, il y a des études sur est-ce que des sites sont adaptés sur la Commune ou non. Sauf que tant que l'on n'a pas identifié ces sites et leur faisabilité...

Monsieur Yves MINO : J'ai eu un contact avec quelqu'un qui est concerné par ce projet. Tu as dû recevoir du Préfet le 24 janvier 2023 un arrêté stipulant je cite l'article 4 « les Maires des Communes concernées par le projet sont chargés d'assurer la bonne information et représentation des propriétaires dans les conditions fixées par la loi du 29/12/1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ». Aux dires de Monsieur PERILLAT-BOITEUX, que j'ai eu personnellement au téléphone avant-hier, domicilié 1920 route de Lavillat, il n'a pas été prévenu par la mairie des sondages effectués sur ses 4 hectares de terrain où il met paître son bétail.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas à la mairie d'informer. La Mairie peut l'informer dans le cadre de ses droits, après, c'est le CERN qui informe lors de la réalisation de ces travaux et des sondages et l'entrée sur les parcelles privées.

Monsieur Yves MINO : Pourtant, dans la circulaire du Préfet, il est bien dit que c'est aux Communes concernées par le projet d'assurer la bonne information.

Monsieur le Maire : Encore une fois, la bonne information, j'entends, sauf que moi, je ne suis pas dans le planning du CERN. Le CERN je ne sais pas quand est-ce qu'ils viennent ; je ne sais pas quelle est l'étendue de leurs travaux.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Je crois que c'est encore une fois un problème de méthode et peut-être qu'on a des logiciels qui sont trop différents pour se comprendre, mais ce qu'on est en train d'expliquer c'est que, de la même manière qu'on l'a eu pour le vélodrome Aréna, de la même manière qu'on l'a maintenant

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024**

Folio n°

pour le plan de circulation, en fait, les citoyens ont besoin d'être informés. Et vous avez reçu, comme l'ensemble des Communes qui sont impactées, une invitation par le CERN à organiser une réunion publique pour en informer les citoyens, et que malgré le fait qu'on en parle depuis plusieurs mois, rien n'a encore été fait. Donc on peut s'attendre, toujours pareil, à des mêmes réactions puisque les gens ont besoin d'être informés parce qu'ils sont impactés.

Monsieur le Maire : Encore une fois, moi je veux faire une réunion publique pour informer, sauf que si demain la Commune n'est pas directement impactée, c'est quand même au CERN d'organiser ces réunions publiques sur ses grands projets ou à l'Etat s'il estime qu'il y a des responsabilités à prendre de le faire. On est sur un projet d'envergure internationale qui est aussi flou pour vous que pour moi dont les contours ne sont pas du tout définis et dont les arbitrages sont attendus pour 2028-2029. Je crois qu'on est quand même loin de dire qu'on a un projet qui va démarrer demain et le contour-même du projet n'étant pas défini, je ne me vois pas inviter la population à une réunion sur laquelle je n'aurais pas grand-chose à lui dire parce que c'est un sujet qui n'est pas maîtrisé. Et encore une fois, on est à 4 ou 5 ans des décisions.

Monsieur Yves MINO : J'entends bien Pierrick que pour l'instant on ne sait pas exactement si la Commune va être concernée ou pas, mais comme les puits d'accès seront soit sur Eteaux, soit sur La Roche, et qu'ils sont à 300 mètres de distance, si jamais c'est sur Eteaux, de toute façon la Commune sera impactée par les millions de m3 que l'on va devoir extraire et les milliers de camions qui vont circuler aux alentours de La Roche. Donc, d'une façon comme d'une autre, les gens commencent à demander des informations et je pense que ce serait bien, et le CERN l'a proposé à toutes les Communes concernées, d'organiser une réunion. Après, ça reste au niveau de l'information ; il n'est pas question de dire on est pour ou on est contre à ce niveau-là.

Droit de Préemption Urbain (D.P.U.)

Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) et Déclaration de Cession de Commerce (D.C.C.)
pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption
du 18/06/2024 au 09/09/2024

DOSSIER N°	DATE DEPOT	ADRESSE	PARCELLE(S)	NATURE DU BIEN	TYPE DE BIEN	N° DECISION	DATE DE DECISION
D.I.A.							
DIA07422424A0059	13/06/2024	190 avenue Charles de Gaulle	AE 161	bâti sur terrain propre	Appartement 56,82m² + 1 cave	D2024-075	11/07/2024
DIA07422424A0060	19/06/2024	21 rue du Foron	AB 720	bâti sur terrain propre	Appartement 32,71m² + 1 cave	D2024-075	11/07/2024
DIA07422424A0061	21/06/2024	200 rue Perrine	AB 712	bâti sur terrain propre	Appartement 42,45m² + 1 cave	D2024-075	11/07/2024
DIA07422424A0062	24/06/2024	264 avenue de la Gare	AL 380	bâti sur terrain propre	Appartement 36,82m² + 1 cave	D2024-075	11/07/2024
DIA07422424A0063	25/06/2024	273 avenue Victor Hugo	AE 644	bâti sur terrain propre	Parking	D2024-075	11/07/2024
DIA07422424A0064	26/06/2024	123 impasse du Muguet	BC 215-218-216	bâti sur terrain propre	Entrepôt	D2024-075	11/07/2024
DIA07422424A0065	26/06/2024	Chemin du Lycée / 273 avenue Victor Hugo	AE 644-646	bâti sur terrain propre	Appartement 84,76m² + cave + garage	D2024-075	11/07/2024

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024**

Folio n°

DIA07422424A0066	02/07/2024	245 rue de Profaty	AN 367	bâti sur terrain propre	Maison 170,16m²	D2024-075	11/07/2024
DIA07422424A0067	08/07/2024	253 avenue de la Pottaz	AB 878 - 876	bâti sur terrain propre	Maison	D2024-075	11/07/2024
DIA07422424A0068	11/07/2024	369 avenue Charles de Gaulle	AE 505	bâti sur terrain propre	Garage	D2024-093	13/07/2024
DIA07422424A0069	11/07/2024	407 avenue Jean Jaurès	AL 377	bâti sur terrain propre	Appartement 68,63m² + garage+ cave	D2024-093	13/08/2024
DIA07422424A0070	12/07/2024	30 Place de la République	AE 502	bâti sur terrain propre	Appartement 80,19m² + cave	D2024-093	13/08/2024
DIA07422424A0071	15/07/2024	273 avenue Victor Hugo	AE 646-644	bâti sur terrain propre	Appartement 65,78m² + garage+ cave	D2024-093	13/08/2024
DIA07422424A0072	17/07/2024	187 avenue de la Bénite Fontaine	AB 83	bâti sur terrain propre	Appartement 80,84m² + garage+ cave	D2024-093	13/08/2024
DIA07422424A0073	17/07/2024	188 avenue de la Bénite Fontaine	AB 83	bâti sur terrain propre	Garage	D2024-093	13/08/2024
DIA07422424A0074	22/07/2024	31 rue de la Pierre d'Angeroux	AE 21-482-483	bâti sur terrain propre	Appartement 96,27 m² + garage + cave	D2024-093	13/08/2024
DIA07422424A0075	22/07/2024	354 rue de la Jouvence	AN 354-350-362	bâti sur terrain propre	Maison 91 m²	D2024-093	13/08/2024
DIA07422424A0076	22/07/2024	24 rue des Remparts	AD 531	bâti sur terrain propre	Garage	D2024-093	13/08/2024
DIA07422424A0077	23/07/2024	479 avenue Jean Jaurès	AL 381	bâti sur terrain propre	Appartement duplex 65,80 m² + garage + cave	D2024-093	13/08/2024
DIA07422424A0078	26/07/2024	57 rue de la Plaine	AN 456	bâti sur terrain propre	Maison	D2024-093	13/08/2024
DIA07422424A0079	29/07/2024	138 avenue de la Gare	AL 355	bâti sur terrain propre	Appartement + cave	D2024-093	13/08/2024
DIA07422424A0080	30/07/2024	54 boulevard Georges Pompidou	AM 67	bâti sur terrain propre	Appartement + garage + cave	D2024-093	13/08/2024
DIA07422424A0088	26/08/2024	224 avenue Jean Jaurès	AE 526-601-603	bâti sur terrain propre	Appartement 105,92 m² + garage double + cave	09/09/2024	D2024-099

D.C.C.

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024**

Folio n°

DCC07422424A0008	02/07/2024	7 Place Georges Hermann	AB 422-425- 426	Cession du fonds de commerce Transaction immobilière, conseil immobilier Activité de l'acquéreur pressentie : identique	D2024-074	05/07/2024
------------------	------------	-------------------------------	--------------------	--	-----------	------------

12 Plan de circulation

Monsieur le Maire : Le 17 juillet dernier, nous lançons l'expérimentation, pour 6 mois, d'un nouveau plan de circulation. Face aux difficultés que nous constatons depuis de nombreuses années, et avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé, la commission mobilité a travaillé durant plusieurs mois, sur table et sur le terrain, pour proposer un plan dont le triple objectif est supprimer les nœuds de circulation pour rendre les trajets plus fluides, disposer d'espaces plus larges et sécurisés pour les mobilités douces et préserver l'ensemble des stationnements de notre cœur de ville. Le travail, engagé par Sylvie adjointe en charge, la commission mobilité composée de l'ensemble des groupes municipaux et les services de la municipalité a été colossal et a participé à la bonne mise en œuvre du nouveau plan. Pour rappel, nos services ont répondu « présents » pour travailler de nuit notamment, afin que les changements nombreux à opérer soient réalisés sans gêne pour les usagers. Je tiens d'ailleurs à les remercier pour leur engagement. En parallèle de ce travail technique, il faut aussi saluer le grand travail de communication qui a été réalisé par Théo et le service communication de la ville. Nul ne pourra contester que nous avons tout mis en œuvre pour faire connaître et expliquer en amont de l'expérimentation. Au fil de l'été, puis tout particulièrement depuis la rentrée scolaire, de nombreuses voix se font entendre pour connaître les difficultés rencontrées depuis la mise en œuvre de ce nouveau plan de circulation. Nous les écoutons et les consignons avec le plus grand soin. Parmi ces voix, la majorité nous rapporte ces éléments de façon factuelle et constructive. Cela représente une aide précieuse à une prise de décision éclairée. D'autres voix choisissent les moyens du dénigrement, de l'injure, de la menace, voire de l'incitation à la violence. Nous devons toutes et tous les condamner avec la plus grande fermeté. Comme pour tout changement de grande ampleur, des ajustements sont nécessaires. Nous en avons d'ores et déjà fait un certain nombre, en permettant par exemple d'emprunter des tournes à gauche ou à droite qui avaient été interdits dans un premier temps, et par ailleurs, nous pourrions dans les prochains jours, rouvrir aux 2 sens de circulation l'avenue de la gare afin de soulager le goulet d'étranglement de la rue sœur Jeanne-Antide Thouret. Nous n'avons jamais prétendu que tout serait parfait et nous nous sommes toujours montrés ouverts à ce que des ajustements soient réalisés tout au long de l'expérimentation, c'est ce que nous faisons. Mais voilà, à peine plus de 2 mois après le début de l'expérimentation, nous sommes sommés de prendre une décision ferme et définitive. Poursuivre ainsi ou tout arrêter, tout blanc ou tout noir. Faisant fi des nuances, des écarts de perception et des analyses chiffrées et objectives qui doivent venir. Ce n'est pas ma conception de l'exercice des responsabilités publiques. Toutefois, vu la regrettable dégradation de l'ambiance dans notre ville, et la colère qui s'exprime, et que certains agitent en semblant en tirer un sinistre plaisir, le statut quo est impossible. C'est pourquoi, je vous propose, plutôt qu'un débat de posture dans cette instance, de soumettre directement au vote des Rochois, la réponse sur ce sujet. Aussi, et si nos échanges vont dans ce sens-là, je demanderai à Sylvie SERMONDADAZ et Laurence POTIER-GABRION de réunir dans les meilleurs délais leurs commissions – mobilité d'une part, participation citoyenne d'autre part – sous la forme d'une commission mixte chargée de proposer les modalités de ce vote. Ainsi, l'ensemble des groupes politiques qui composent notre assemblée et que représentent les Rochois seront acteurs de ce moment de démocratie locale. Je pose toutefois 3 conditions indispensables. La première, que nous puissions disposer rapidement de votre proposition sur l'organisation du vote qui pourrait ou non se tenir avant la fin de la phase d'expérimentation. La deuxième, que les Rochois disposent d'un panel de réponses qui ne les contraigne pas à un binaire oui ou non. La troisième, que le résultat de ce vote nous oblige et qu'il soit très rapidement suivi d'effets. J'espère de tout cœur que s'ouvre avec cette proposition un temps serein de dialogue, d'écoute et de démocratie pour l'ensemble des Rochois ; nous le méritons toutes et tous.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Je vous cède la parole.

Madame Nicole RANNARD : Voilà une sage décision qui t'honore.

Monsieur Nicolas ORSIER : On avait préparé une intervention. Elle reste quand même à énoncer. Après on pourra débattre de tes propositions. Comment pourrions-nous être étonnés des inquiétudes qui se sont exprimées depuis quelques semaines par des parents d'élèves, des commerçantes, des commerçants, par des citoyens et des citoyennes ? Ce mécontentement se matérialise encore ce soir sur le parvis de la mairie. Que ce soit en commission ou ici même, notre groupe « La Roche autrement » vous a alerté sur le fait que vos choix risquaient d'aggraver les difficultés de circulation. Pourquoi ? Car sans faciliter les mobilités douces, on se retrouve avec autant de voitures sur moins de voies et forcément, ça sature le réseau routier. Pour autant, oui, nous sommes convaincus que la mobilité à La Roche doit évoluer. Il est nécessaire et urgent de mieux partager la voirie entre les piétons, les vélos et les autres véhicules. Pour apaiser le centre-ville, soutenir le dynamisme du commerce rochois, mais aussi améliorer la qualité de l'air et baisser les émissions de gaz à effet de serre. Mais ces changements demandent de la méthode et une vision globale que vous semblez oublier. Force est de constater que les enjeux que l'on vint de citer ont totalement été absents de vos communications. Tu parlais de bonne communication, finalement tous ces enjeux-là n'ont pas été cités ; qu'encore une fois, il n'y a aucune concertation en amont avec la population. Il y a eu de l'information, mais pas de la consultation - et les Rochoises et Rochois subissent du coup ces changements sans jamais y avoir été concrètement associés- que vous appliquez des changements effectivement de dernières minutes, de manière approximative, sans anticiper les conséquences - on a parlé de la rue Perrine et on voit là le déplacement du ramassage scolaire c'est des bons exemples. Nous rappelons que les élus, même les élus minoritaires, on n'a pas été informés de ces changements-là avant leur mise en place. Avoir une vision globale c'est aussi se dire qu'on ne résoudra jamais la mobilité rochoise si on continue à construire autant de logements que notifié dans nos documents d'urbanisme. Modifier les flux de circulation dans notre ville n'a rien de simple, bien au contraire. Mais force est de constater qu'en l'état actuel, effectivement la mobilité globale est plus compliquée qu'avant et que les élèves cheminent d'une manière peu sécurisée et que votre méthodologie en est, en grande partie, responsable. Votre décision avant-hier de la poursuite du changement de lieu pour le ramassage scolaire, sans avoir pris le temps de répondre aux mails des groupes minoritaires et sans attendre les discussions de ce soir, avec aussi le report de la réunion qui était prévue avec les commerçants qui aura lieu finalement demain matin, témoigne encore un peu du peu d'intérêt que vous portez au dialogue. Voici, si nous entendons et portons aujourd'hui au sein du conseil municipal les inquiétudes des Rochois et des Rochoises, il n'en demeure pas moins nécessaire, en tant que groupe minoritaire, d'adopter une posture responsable et tenter de rester force de proposition. Voici donc nos propositions. Tout d'abord, même si cela pourrait sembler à la marge et trop tard vu la situation, mettre en place des espaces pour accueillir et réceptionner les avis de la population. Faire établir urgemment par une expertise mobilité un bilan chiffré et les préconisations qui en découleront en envisageant effectivement et en anticipant d'ores et déjà que la remise à zéro de cette expérimentation puisse faire partie des préconisations. On estime que si le rend, par contre, de cette expertise n'est pas possible d'ici la fin des vacances de Toussaint et que globalement les retours restent unanimes sur les effets négatifs de cette expérimentation, alors effectivement, acter, préparer et communiquer directement sur sa remise à zéro. Pour nous, cette remise à zéro ne signifie pas abandonner tout projet de changement de notre mobilité. Mais en tirer les enseignements, les re-travailler au regard des points abordés et en impliquant la population. Enfin, le zéro impact négatif n'existant pas dans ces projets, quelle que soit la suite et comme cela a été fait par la CCPR lors des travaux sur les réseaux d'eau, il serait opportun de réfléchir sur les possibilités d'indemnisation pour les commerces les plus touchés les premiers mois. Mesdames, Messieurs les élus de la majorité, que ce soit pour le déplacement du ramassage scolaire ou le schéma de circulation, les inquiétudes de nos concitoyens et concitoyennes sont fortes. Quelques-unes sont peut-être parfois perçues comme un peu virulentes, mais elles n'en sont pas moins légitimes et ce, d'autant plus quand l'espace de concertation n'a pas eu lieu en amont. Au début du mandat, vous disiez vouloir apaiser la politique rochoise, il nous semble que le mode de fonctionnement que vous continuez à adopter ne soit pas le bon pour y arriver. Après, on verra par rapport à la discussion que l'on va avoir par la suite.

Monsieur le Maire : Je me permets juste une réponse. Je suis assez choqué d'entendre que les modes d'expression sont légitimes. L'insulte, la menace, voire l'appel à la violence ne sont jamais légitimes.

Monsieur Nicolas ORSIER : Je peux te répondre très rapidement. Moi, je n'ai pas eu tous les mails que vous avez eus. Je dis juste que quand ce n'est pas concerté en amont, elles peuvent être considérées comme violentes. Après, s'il y en a qui ont clairement évoqué des insultes, oui, on condamne aussi ça, on est bien d'accord.

Monsieur Patrice CONTAT : On avait également préparé une déclaration qu'on va adapter par rapport à ce que tu viens de dire. Monsieur le Maire, reconnaissez que le quotidien des automobilistes s'est dégradé ; reconnaissez que la décision de transférer le lieu de ramassage scolaire le 19 juillet, sans avertir le conseil

municipal et surtout sans aménagement digne de ce nom pour la sécurité des enfants, de la route d'accès à la rue de la Follieuse et de cette route n'était pas bonne ; reconnaissez les difficultés des commerçants et acteurs de l'activité locale qui rapportent une baisse de fréquentation en raison de la difficulté d'accès – cette situation empire le jeudi en raison du marché. Aujourd'hui, les usagers hésitent à venir en ville au vu du temps passé dans les embouteillages pour accéder à notre centre comme pour en sortir. Automobilistes, commerçants, parents d'élèves nous expriment chaque jour qui passe leurs inquiétudes et leur mécontentement décrivant un quotidien plus compliqué et stressant. Sécurité et santé des enfants, temps de trajets rallongés avec les embouteillages, distance des parcours rallongée du fait des sens uniques, dangerosité accrue avec des vélos en sens inverse sur des routes non aménagées ou pas adaptées, pérennité des commerces, frais de périscolaire supplémentaires – car avec 2 enfants dans 2 écoles, certains parents ne peuvent plus récupérer leurs enfants dans les délais du fait des embouteillages – pollution, image de notre ville. Les conditions d'une expérimentation constructive ne sont aujourd'hui plus réunies. Cette expérimentation, selon nous, doit s'arrêter. Vous en avez tiré les conséquences en proposant ce vote des Rochois. La question qui se pose aujourd'hui, c'est finalement, considérez-vous que dans ce que vous allez proposer aux Rochois on retrouve autant le plan de circulation que le déplacement de la gare scolaire rue de la Follieuse, ou considérez-vous que ce sont 2 expérimentations indépendantes l'une de l'autre, compte-tenu de votre déclaration au niveau du Dauphiné Libéré puis au niveau du communiqué de presse du 23 et 24 septembre dernier ?

Monsieur le Maire : Comme on l'a toujours dit depuis la phase de test sur le déplacement de la gare routière, les dossiers sont complètement indépendants. Le vote des Rochois porte sur la question du plan de circulation. Sur la gare routière, il y a d'autres acteurs qui sont concernés, qui ont été concertés et qui ont aussi donné leurs avis – Proximity, les transporteurs et les établissements scolaires – les avis au sein de ces instances de concertation ne sont certes pas unanimes, mais la préoccupation globale et comme les parents ont été rencontrés étant celle de la sécurité, des aménagements nombreux et qui ont été détaillés dans la communication aux parents, sont capables de venir très rapidement améliorer la situation d'où la décision de poursuivre le test. Par ailleurs, sur le fait de ne pas vouloir engager la Commune dans un vote sur cette question de la gare routière, elle est simple, c'est que, sur les élèves inscrits au transport scolaire, on a 220 Rochois et je vois mal comment on peut légitimer que l'ensemble de la population se prononce sur un sujet qui concerne 220 enfants Rochois donc a priori un peu moins de familles que ça et donc, sur ce sujet-là, ça ne paraît pas être la bonne échelle. Et le fait qu'on travaille nécessairement main dans la main avec d'autres partenaires sur cette question des déplacements scolaires, je crois, nous oblige aussi à tenir la ligne qui a été choisie puisqu'aujourd'hui – si on en a des retours effectivement négatifs de la part des parents – on en a aussi des échos avec des améliorations significatives sur un certain nombre d'éléments, notamment l'accessibilité pour les bus de cette nouvelle gare routière par rapport à ce que c'était en centre-ville, sur une meilleure répartition des flux d'élèves des Allobroges entre ceux qui sortent par le haut et ceux qui sortent par le bas, et que, par ailleurs, sur la question du temps de marche, aujourd'hui, on a relativement peu de motifs légitimes de questionnement sur les élèves des Allobroges qui finalement le matin marchent à peu près ce qu'ont toujours marché les élèves de Sainte-Marie. Si on considère que pour les élèves de Sainte-Marie ça n'a pas posé de difficultés particulières pendant toutes ces années, pas de raison que ça en pose particulièrement plus aux élèves des Allobroges aujourd'hui et que, sur les collégiens de Sainte-Marie qui eux voient leur distance rallongée alors qu'ils en parcouraient déjà une qui était certaine, d'une part on estime qu'au vu des temps de parcours annoncés, ça reste acceptable, d'autre part pour les élèves qui pourraient être le plus en difficulté – et c'est l'annonce qu'on a faite dans le communiqué – 2 navettes vont être mises à disposition par Proximity dans meilleurs délais, sur le temps du soir – parce que ce n'est pas possible sur le temps du matin, puisque tous les élèves arrivent au fil de l'eau avec leurs bus respectifs – et donc ces 2 navettes qui permettront d'avoir « l'économie » d'un trajet pour les élèves qui pourraient avoir plus de mal à parcourir cette distance.

Monsieur Patrice CONTAT : Concernant le déplacement de la gare de ramassage scolaire, on s'interroge vraiment de pourquoi cette décision a été prise le 19 juillet 2024, au milieu de l'été, alors que le conseil municipal n'en a jamais été informé ?

Monsieur le Maire : Sur le pourquoi de la prise de décision, d'une part parce que le constat des dysfonctionnements de la gare routière date de longtemps et que, dans l'interrogation globale de la circulation de la ville, forcément cette question a été reposée, puisque, quitte à ré-interroger la circulation de la ville autant ré-interroger l'ensemble des éléments qui posaient problème même si, je le rappelle, tout était prêt et opérationnel si la gare routière avait dû rester au même endroit qu'elle était prévue. D'une part ça correspondait, et ça, j'ai déjà pu le dire, à ce qui est inscrit au Plan Local d'Urbanisme comme emplacement

de la gare routière, même si des aménagements beaucoup plus majeurs sont prévus, sauf qu'avant d'engager des aménagements extrêmement majeurs, à coup de centaine de milliers d'euros, voire de millions d'euros, si la question qui se pose est celle de la sécurité, certes, c'est quelque chose que l'on sait régler, si la question que l'on se pose est celle de la distance et de l'accessibilité pour les élèves, ça, on ne le résoudra pas avec les aménagements routiers. Donc, cette phase de test nous paraissait pertinente pour voir s'il y avait la capacité à bien organiser tout ça et aussi à caler ce fonctionnement avec celui des écoles et à ce que tout ceci soit en harmonie. Aujourd'hui, des retours des réunions que l'on a, les choses fonctionnent. Elles ne fonctionnent pas idéalement, c'est pour ça qu'il y a des aménagements complémentaires de sécurité qui sont faits, mais les choses sont possibles. Par contre, le débat que l'on devra ouvrir au fil de l'eau c'est sur l'acceptabilité de la distance à parcourir et si cette distance est considérée comme non acceptable, ça veut dire que le projet tel qu'il est inscrit au PLU n'est pas viable.

Monsieur Nicolas ORSIER : Tu dis, ça fait longtemps qu'il y a ces problématiques sur l'emplacement où il était avant. Pourquoi on en a jamais parlé en commission ou dans les réflexions qu'on a pu avoir sur le schéma de circulation ? En fait, ça rejoint un peu la question de Patrice, on ne comprend pas pourquoi il y a eu cette urgence et deuxième point où j'ai du mal à comprendre : tu dis, sur ce sujet-là finalement c'est ce n'est pas qu'aux Rochois de décider, mais par contre la décision de le déplacer, c'est bien vous qui l'avez prise uniquement. Tu vois, il y a prendre la décision au niveau des Rochois, si, vous l'avez prise en petit comité, peut-être avec les partenaires des bus, etc... mais finalement c'est quand même la municipalité de La Roche qui a décidé de le déplacer et que, là, maintenant pour revenir en arrière ça ne serait pas que à La Roche de décider ? J'ai l'impression, sur l'urgence d'avoir changé le lieu de ramassage scolaire là, en plein été, en urgence, pour moi vous avez lié les 2 sujets du schéma de circulation et de la gare routière. Et du coup, pour moi, dans les propositions que tu fais, pour moi, c'est le bloc. Je trouve ça très compliqué de dire que ce n'est que le schéma de circulation ou c'est que la gare. Par votre fonctionnement et la méthodologie vous avez lié les 2 et à mon avis, il faut qu'on réfléchisse à une position sur les 2 en même temps.

Monsieur le Maire : Les 2 n'ont jamais été liées. Et, encore une fois, la décision n'a pas été prise seul parce que sans Proximity, sans les transporteurs et sans les établissements scolaires, la décision n'aurait pas pu être prise. Aujourd'hui, de la même manière, la décision de revenir en arrière on ne peut pas la prendre seule municipalité de La Roche.

Monsieur Patrice CONTAT : Comprenez l'inquiétude et la colère qui est remontée par les parents suite à cette information qui a été donnée au milieu du mois de juillet pour la rentrée septembre, c'est-à-dire quelques semaines avant. Aucune information n'avait transpiré sur cette décision-là. Et on leur annonce que leurs enfants vont faire des kilomètres en plus chaque jour avec leur cartable sur une route qui n'avait pas du tout été aménagée. Donc, là il y a des actions qui sont menées, mais finalement on a l'impression que c'est que, en réaction. Une expérimentation, c'est faire des choses dans un contexte, avec des moyens, dans des conditions qui sont données. Là, on a lancé les gamins sur une route non aménagée, je le redis, ce n'est pas des potelets posés comme ça quelques jours avant qui garantissent une sécurité, on a vu des images, des vidéos – et là, je ne cherche pas à polémiquer – je dis juste qu'en tant que parent, si mon gamin devait descendre chaque jour la gare routière là-bas au milieu des bus, par le trajet qu'on lui propose, je serai inquiet, je serai en colère et je me dirai mais est-ce qu'on ne peut pas finalement faire les choses dans le bon sens ? Le bon sens c'est quoi finalement ? C'est de se dire, comme l'a proposé, comme l'ont proposé les 2 directeurs de l'ESCR pas plus tard qu'hier ou même aujourd'hui, en disant le bon sens c'est quoi ? C'est, vous voulez expérimenter, aménager, protéger, sécuriser l'accès et la gare routière là, sur cette période qui va arriver maintenant. Avec la baisse de la journée et l'arrivée de la nuit plus tôt, les mauvais jours qui vont arriver – la neige – et donc une fois que tout sera aménagé – c'est leurs propositions – donc, suspendez le projet actuel. Ce n'est pas moi qui le demande, ce n'est pas nous qui le demandons ; ce sont les 2 directeurs de l'ESCR. Suspendez le temps d'aménager, de sécuriser et après, on regardera au printemps prochain, si les conditions sont réunies pour faire une vraie expérimentation, c'est-à-dire une expérimentation dans un contexte avec des moyens et là, on pourra en tirer de véritables conséquences. Aujourd'hui, j'ai l'impression que vous courez derrière les remarques ou les peurs qui sont légitimes, des parents, et ça donne le sentiment d'une improvisation, d'une impréparation qui sont là et qui, aujourd'hui, marquent notre ville.

Monsieur le Maire : Les aménagements qui ont été faits ont été prévus, certes au fil de l'eau, mais, là où l'option de faire une pause jusqu'au printemps prochain n'a pas été retenue, c'est que le retour en arrière ne peut pas se faire en claquant des doigts du jour au lendemain. Vous imaginez bien que les horaires de bus, le calage des transporteurs et la logistique de bus ne peut pas se faire en 3 jours. Et donc, finalement, le temps

que tout ça se fasse, nous, les services en concertation et sous l'égide de Sylvie, ont indiqué que, le temps qu'on soit capable de faire ça, c'était le temps de faire les aménagements de sécurisation nécessaires et qui étaient attendus, était le temps nécessaire à un retour de la gare rue Lamartine. Des aménagements que l'on est capable de faire sous 3 ou 4 semaines quand le re-déplacement de la gare rue Lamartine prendrait 3 ou 4 semaines, ça ne valait pas la peine de mettre en pause parce qu'on aurait été capable de re-démarrer immédiatement. D'ailleurs, vous avez sans doute vu que certains de ces aménagements sont déjà en place à ce jour. Les autres vont venir – ce sont des aménagements pour lesquels on a échangé avec des représentants de parents – et là encore, même si je ne m'exprime pas à leur place – ils ne sont évidemment pas satisfaits de l'annonce qu'on leur a faite de la poursuite, parce qu'ils ont un certain nombre d'inquiétudes que vous avez pu mentionner. Par contre, sur la question de la sécurité, si tout n'est pas idéal peut-être, il n'empêche que, dès lors que l'ensemble des aménagements proposés seront mis en place, on aura réuni des conditions de sécurité qui nous placent sans aucun doute dans une situation meilleure que celle qu'elle était rue Lamartine. Parce que quand on dit que là, on a envoyé les gamins cheminer sur des rues qui n'étaient pas aménagées, je rappelle que pour aller rue Lamartine pour les collégiens, il y avait quand même la traversée de toute la nappe de stationnement de la rue des Afforêts avec là-aussi des parents qui venaient récupérer leurs enfants en voiture et qui avaient des difficultés à ressortir, que toute la nappe de stationnement située sur le parking de l'Egalité était contrainte de passer par là pour ressortir et que c'était quelque chose qui était impossible au moment des heures d'école et extrêmement dangereux aussi, avec des enfants qui naviguaient au milieu des bus – alors effectivement on peut dire que les enfants naviguent toujours au milieu des bus dans une gare routière – mais qui naviguaient aussi au niveau de l'ensemble de ces véhicules-là et que le flux de véhicules était extrêmement important. Donc, c'est aussi ça qui a poussé à prendre cette décision. Des représentants de parents ont été reçus ; la colère sur la communication et le délai d'information a été entendue et j'ai pu faire auprès d'eux un mea culpa sur la communication. D'ailleurs une partie est dédiée à ça dans le courrier pour reconnaître que, effectivement la communication n'avait pas été bonne. Je n'ai pas de problème à reconnaître que la première semaine n'a pas été à la hauteur de ce qu'elle aurait dû être par rapport à ce fonctionnement de la gare routière. Depuis, on a, jour après jour, des améliorations extrêmement importantes et, encore une fois, on constate que la gestion du flux d'élèves qui était extrêmement compliqué avant s'est simplifié parce que le flux d'élèves, notamment les élèves des Allobroges, est mieux réparti entre l'accès du haut et l'accès du bas. Et donc, je crois que là, on est en train de dévier sur une question qui est toute autre, que ce qui est inscrit à l'ordre du jour c'est la question du plan de circulation et que j'ai fait une proposition dont il est à mon sens utile qu'on débattenne ensemble – même si ce sera le rôle de la commission mixte que de définir les modalités – donc pas de débattre de ces modalités, mais de débattre de l'opportunité pour vous, groupes minoritaires, de soumettre le sujet du plan de circulation au vote des Rochois. Et je crois qu'il est important que l'on puisse se concentrer là-dessus et avant de vous repasser la parole, simplement un retour sur ce qu'a dit Nicolas et pour être tout à fait clair, il n'y a eu aucun report de la réunion des commerçants puisqu'aucune réunion avec les commerçants n'était programmée. D'ailleurs, les commerçants de La Roche n'avaient reçu aucune invitation de la part de la mairie pour jeudi dernier. J'avais accepté de recevoir 4 ou 5 commerçants qui en avaient fait la demande, mais il n'a jamais été question de recevoir l'ensemble des commerçants. Et d'ailleurs, à la réunion de présentation du plan de circulation aux commerçants, on leur avait annoncé, dans le courant du mois de mai ou juin, qu'un bilan d'étape serait fait avec eux fin septembre / début octobre. C'est un engagement que l'on a toujours eu en tête de tenir et qu'on a donc tenu, mais a priori les commerçants n'avaient pas reçu une invitation officielle de la mairie la semaine dernière ; il n'y a donc pas eu de report de la réunion.

Madame Virginie DANG VAN SUNG : Dans votre courrier aux riverains du 16 août 2024, vous associez le changement du transport scolaire à l'expérimentation du nouveau plan de circulation. Donc, à mon sens, notre réflexion doit porter sur le plan de circulation, mais également sur le changement des transports scolaires.

Monsieur le Maire : Je vais faire la même réponse que celle que j'ai déjà faite. Le plan de circulation est une thématique rochoise qui concerne l'ensemble des Rochois ; la gare routière est une thématique qui n'est pas que rochoise et qui concerne 220 élèves, donc moins de 220 familles, et dont la légitimité à présenter ça au vote de la population me paraît nettement moins évidente.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Juste un dernier point pour une précision par rapport par rapport à cette gare routière, inscrite au PLU, et pour rejoindre un peu ce que disait Patrice, c'est que, oui il y a une gare routière qui a été prévue là-bas, mais c'est aussi un ensemble d'aménagements qui étaient censés accompagner le déplacement de cette gare routière et que finalement le travail a été fait à l'envers et qu'on aurait dû d'abord préparer le cheminement piétons qui est prévu pour descendre le long de la rue

perpendiculaire à la rue de la Goutette et tous les aménagements qui allaient avec. Mais, c'était juste pour une précision pour cette inscription au PLU.

Monsieur le Maire : J'ai répondu sur ce sujet en disant que, on a dit tout à l'heure qu'il ne fallait pas engager de l'argent si on ne savait pas où on allait. Engager de l'argent massivement si les parents nous font la même remarque que le trajet est trop long pour les enfants, si on a fait les aménagements avant, on ne récupère pas l'argent qu'on a dépensé.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Par rapport à la réunion des commerçants, je trouve que ça méritait quand même que tu sois descendu. C'est Monsieur le DGS qui est venu et qui a dû prendre un peu la foudre même si les gens étaient respectueux et comprenaient bien qu'ils s'adressaient à un agent et pas à un élu, ça aurait mérité que tu sois là et que tu prennes les 4 ou 5 personnes en question qui auraient sans doute accepté de venir ; je n'ai pas trouvé ça très correct, mais voilà.

Monsieur le Maire : Sauf que je n'étais pas en mairie et que je pense que si je présente à la porte d'une boutique à 13 heures, quand elle est fermée, on ne m'ouvre pas la porte et c'est bien normal.

Madame Nicole RANNARD : Si tu peux me permettre, par rapport aux aménagements de la gare scolaire, tu as fait des aménagements. Aujourd'hui, on a fermé la rue de la Goutette à toute circulation, on a mis des bornes, ça coûte plus de 30 000 euros – les bornes à clé – les trottoirs – j'aimerais bien avoir le chiffrage ; on parle de buser sur 180 mètres la rue de la Folleuse – buser, ça veut dire qu'il y aura des entrepreneurs qui vont venir buser – quand est-ce que ça va se faire ? à quel moment ? parce que le ramassage scolaire devra être fait. Donc, à quel moment ? pour quel montant ? Donc ce ne sont pas des aménagements provisoires cette gare scolaire, ça coûte déjà de l'argent à la collectivité. J'aimerais bien avoir le chiffrage total.

Madame Sylvie SERMONDADAZ : Je voulais rajouter, sur l'expérimentation du plan de circulation, on a eu de nombreuses réunions en commission mobilité où on a travaillé sur ce plan de circulation ; à la dernière réunion qui s'est tenue il n'y a pas longtemps, on a parlé du phasage, d'analyse et de bilan, donc, je voulais vous informer que c'est parti. Aujourd'hui, le comptage a démarré – comptage qui est fait selon les données que l'on avait déjà eues par le bureau d'études Ingétec qui s'occupait du schéma cyclable rochois – et à partir de demain, on va mesurer les temps de trajet qui sont faits au niveau de différents trajets par rapport à des logiciels du type Waze et on va remplir des tableaux et ceci, sur une semaine, pour à la fois le comptage et puis les temps de trajet. Et là, donc, après, on aura un bilan qui va être fait par un bureau d'études spécialisé et on a également le CEREMA qui va nous faire une expertise sur ce bilan.

Monsieur le Maire : Concernant la rue de la Goutette, sa mise en « riverains » uniquement était prévue bien avant le plan de circulation. C'était l'objet des travaux et c'était calé avec la livraison des nouveaux immeubles qui changent quand même la donne sur la fréquentation – on n'aura pas de mal à montrer que les marchés qui sont sortis contenaient justement cette fermeture de la rue de la Goutette. Donc, il n'y a aucune nouveauté là-dedans.

Madame Nicole RANNARD : sauf qu'on n'en n'a jamais parlé en commission mobilité et comme en commission mobilité. C'est vrai qu'on a des commissions mobilité ; à aucun moment on avait évoqué le changement de sens de la rue Perrine qui provoque pas mal d'incidences au centre-ville. Tu parles de préserver des stationnements. Je te signale qu'on ne peut plus accéder au quartier du Plain Château parce que vous nous faites passer par la rampe du Crêtet et que les gros gabarits de voitures ne peuvent pas y passer, que – dites-nous comment cet hiver on va faire.

Monsieur le Maire : Encore une fois Nicole, on est en train de faire le débat sur le plan de circulation sauf que l'idée est de soumettre ceci au vote des Rochois. Donc, l'idée n'est pas de faire un débat de posture dans notre assemblée, mais qu'on puisse s'accorder ou non, sur le fait de soumettre cette question au vote des Rochois. Je crois que c'est un sujet qui me paraît intéressant.

Monsieur Nicolas ORSIER : Sur la rue Perrine, on n'était pas au courant. Vous avez dit : on est en train de réfléchir en commission, est-ce qu'on changera la rue Perrine ? Clairement, à la commission on a dit non, là, ce n'est pas favorable et dans la semaine qui a suivi, vous avez pris la décision, il faut l'assumer. C'est juste une précision.

Madame Sylvie SERMONDADAZ : On a eu cette discussion à plusieurs reprises Nicolas. On en a parlé quand on était sur le terrain. On a dit qu'il y avait la possibilité de changer de sens, mais voir la sécurité de la sortie. Donc, sur place, on a regardé, mais sur place avec nos yeux, nous, pas de techniciens et on s'est dit, il y a danger. Donc, s'il y a danger, on ne fait pas ce changement. Et après, on a fait l'étude avec les agents, sur plan, et on a vu que c'était possible. Et entre temps, je n'ai pas eu le temps de vous informer, mais je voulais aussi préciser que j'ai fait bon nombre de réunions et, à ces réunions, il y a beaucoup d'absentéisme, je le regrette beaucoup. Nicolas, tu es toujours là. Mais, il y a plus de 50 % d'absence des autres membres de la commission des minorités.

Madame Nicole RANNARD : Je te réponds, oui, j'étais absente à ces commissions parce qu'à la première commission tu as commencé à parler de ce changement de plan de circulation, je te l'ai dit, il y a plusieurs maires qui y ont réfléchi, je t'ai dit que pour changer ces plans de circulation, il fallait au bas mot un aménagement sur tous les carrefours à droite et gauche de presque plus de 300 000 euros, qu'on ne pouvait pas changer des plans de circulation en masse comme ça au centre-ville sans faire ces aménagements. On m'a rigolé au nez. Je ne vais pas me battre avec vous, ce n'est pas la peine. Aujourd'hui, on a le résultat.

Madame Sylvie SERMONDADAZ : Ces travaux, on les a pris en compte, mais on ne voulait pas les faire dans l'expérimentation, ce n'est pas possible.

Monsieur Nicolas ORSIER : Question très pratique pratique, tu parlais justement du bilan qui va être fait et des préconisations, en termes de délais, est-ce qu'on sait quand on aura ces résultats ? Parce qu'il y a le délai d'avoir ces résultats et il y a le délai de mise en place d'un vote, donc, pour pouvoir un peu combiner tout ça. Et Pierrick, tu parlais du délai aussi d'un possible retour en arrière – j'entends bien qu'effectivement sur le ramassage scolaire on ne peut pas revenir en arrière directement, ça demande du temps – est-ce que quand même il y a un délai que vous avez estimé pour dire, bon typiquement, je parle des vacances de la Toussaint – ça permet aussi de pouvoir revoir les horaires – est-ce que ça c'est déjà estimé ?

Monsieur le Maire : Par rapport à la gare routière ? parce que pour moi c'est lier les deux.

Monsieur Nicolas ORSIER : Je termine, clairement, je pense que c'est compliqué ce soir – ok il y a une proposition – mais pour moi c'est très compliqué de dire ce soir on accepte le vote juste pour le plan de circulation et j'estime que c'est effectivement en commission où il y aura des débats, de dire participation citoyenne mobilité est-ce qu'on estime que ce vote doit porter sur l'ensemble – que ce soit gare routière et plan de circulation – ou juste plan de circulation ? Ce n'est pas comme si on était prévenu.

Monsieur le Maire : Justement, je veux que le débat ait lieu sur quelles sont les questions et est-ce que le débat peut avoir lieu sur la question du vote. Je ne demande pas que l'on prenne une décision, mais que l'on puisse avoir ce débat sur ce sujet-là. Ce que je demande à la commission mixte, c'est de travailler sur un vote qui concerne le plan de circulation et je le redis, la question de la gare routière ne peut pas être posée uniquement aux Rochois d'autant plus qu'on est mêlé dans cette histoire avec différents partenaires et que l'on a 220 élèves rochois seulement – c'est beaucoup et c'est seulement – qui sont concernés.

Je veux laisser une grande liberté à ces commissions mixtes sur, autant la question que la façon de formuler la réponse, que la question de la date. Sylvie pourra peut-être répondre sur la question du délai pour avoir toutes ces informations, mais l'idée, si on soumet ça au vote, c'est que l'on ait aussi des éléments objectifs sur ce que l'on a constaté. Chacun individuellement voit ce qu'il constate sur ses trajets, mais qu'est-ce qu'on constate aussi sur les trajets que l'on ne fait pas ? – je crois que ce sont des choses qui sont pertinentes – sur les impacts en fonction de si on est utilisateur de voiture, si on est à pied, si on est en vélo, du constat pour la façon dont le vivent aussi les riverains dans certains quartiers qui alors aujourd'hui vont être moins fréquentés et où on peut avoir des retours négatifs des commerces – c'est une chose qui est évidemment à entendre – mais qu'en pensent les riverains dans ces quartiers qui sont peut-être un peu plus calmes et apaisés ? L'idée est aussi d'être capable de mettre tout ça en avant pour que les Rochois puissent se prononcer avec toute une somme d'éléments qui sont à mon sens essentiels à la prise d'une décision. Encore une fois, liberté sur ces sujets à la commission dont vous êtes évidemment membres et représentant les 2 groupes avec le fait de disposer rapidement de la proposition s'il est retenu d'aller au vote – parce que je crois que les gens aujourd'hui ont besoin de pouvoir se projeter rapidement sur la façon dont les choses vont être arrêtées sur cette expérimentation. Le fait que l'on ne réponde pas seulement par oui ou par non parce que ça nous oblige à du tout blanc et du tout noir, je crois que peut-être que quelqu'un peut trouver qu'il y a 95 % de négatif à ce nouveau plan de circulation, mais s'il y a quand même 5 % de positif, il faut aussi être capable de se dire qu'il faut trouver le moyen de les garder et je crois qu'il faut que la commission propose aussi quelque chose qui

permette de faire ressortir ces éléments-là et qui correspondent à ce que, Nicolas tu as dit sur le fait de recueillir les avis. Et ensuite c'est que ce vote ne soit pas seulement consultatif – parce que ça n'aurait pas de sens – mais que ce vote nous oblige toutes et tous, quel que soit son résultat nécessairement à se prise en compte et à sa mise en œuvre rapide. Quand je parle d'une mise en œuvre rapide, c'est aussi que les services aient pu anticiper quelle sera la date du vote et que l'on sache d'emblée que à cette date du vote, on doit se tenir prêt soit à poursuivre, soit à arrêter, si la décision est prise d'arrêter ; que l'on fasse le travail inverse de ce qui a été effectué jusque-là, notamment sur les marquages, sur les différents plots plastique – parce qu'encore une fois, on a fait quasiment que des aménagements provisoires qui sont (même si c'est fastidieux), faciles à défaire et sans coût exagéré. Parce que, vous le voyez, on n'a pas retiré tous les panneaux, on les a simplement couverts avec des bâches pour ne pas avoir à faire 2 fois le travail si l'expérimentation n'était pas concluante.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Je suis un peu choqué par cette proposition ce soir. Tu parles d'un grand moment de démocratie locale, mais, là, vraiment, je ne comprends pas, je ne m'y retrouve pas. La démocratie, la participation, il y a tout un tas de niveaux par lesquels on peut passer – c'est vrai qu'on a tendance, nous, à accentuer ces niveaux-là vers la participation active des citoyens – le niveau 0 c'est l'information et on ne l'a pas eue, le niveau 1 c'est la consultation – bien entendu ça va en graduant – donc la consultation bien sûr ça on n'a jamais, les discussions non plus et on va ensuite jusqu'à l'engagement des citoyens et on finit avec les co-décisions quand on parle vraiment de démocratie participative et de ces listes citoyennes participatives qui nous animent et cette philosophie qui nous anime et là, aujourd'hui, quand on me parle de démocratie locale et quand on a fait tout ça à l'envers, et que derrière, on espère sortir du chapeau comme ça un vote pour dire oui ou non en mode référendum, je suis désolé, la démocratie ce n'est pas ça.

Monsieur le Maire : J'ai dit justement que ce ne serait pas oui ou non. Je crois que sur le plan de circulation et encore une fois parce que c'est sur ce sujet-là que j'en appelle à la démocratie locale, vous ne pouvez pas dire que vous avez été simplement informé. Je crois que le travail en commission mobilité a été quand même assez important sur le sujet, que vous y avez participé, que, Nicolas l'a d'ailleurs dit, il est toujours présent à ces commissions. Effectivement, la commission a pu rendre des avis défavorables sur certains sujets qui ne sont pas suivis, mais c'est le principe d'un avis de commission qui peut effectivement ne pas être suivi – on peut le regretter, on peut s'être trompés, c'est un sujet que l'on peut aborder – mais, il n'empêche que sur le sujet du plan de circulation, je suis désolé, on ne peut pas dire que le niveau d'information était 0. Les gens ont eu une communication très en amont, il y a eu une réunion publique qui n'a d'ailleurs pas eu un succès très franc au vu du nombre de présents et les élus ont été largement impliqués dans les réflexions sur le plan de circulation. Ça ne veut pas dire qu'il a été donné raison à tout, mais, vous avez quand même été largement impliqués. Alors, quand on ne fait pas, ce n'est pas bien, quand on fait ce n'est pas bien non plus. J'ai quand même du mal à suivre votre réflexion.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Il faudrait faire à l'endroit et peut-être ça irait bien. Mais pour revenir sur la partie information et le niveau 0, quand je dis ça c'est par rapport au déplacement de la gare routière, je suis désolé, c'est le niveau 0 de l'information qu'on a eu puisque ça n'a pas été discuté en commission et que les citoyens, lors de la réunion publique, n'en n'ont pas été informés. Donc, oui, c'est le niveau 0 de la démocratie, désolé de le pointer.

Monsieur le Maire : Et ce n'est pas là-dessus que porte la proposition de vote.

Monsieur Patrice CONTAT : Notre groupe, à l'occasion du projet Aréna, nous, on avait proposé même qu'il y ait un vote des Rochois sur le sujet, donc, cette logique de faire parler les Rochois sur des sujets structurants c'est quelque chose qui nous est cher également. Par rapport à la situation aujourd'hui, tu as décidé tout seul, le 19 juillet, de déplacer la gare routière.

Monsieur le Maire : Encore une fois, le sujet de la discussion sur la mise au vote et si on regarde l'ordre du jour, il est question du plan de circulation

Monsieur Patrice CONTAT : Tu indiques qu'il y a donc 2 expérimentations et ce soir tu nous dis, concernant le plan de circulation je souhaite qu'il puisse y avoir une approche de faire parler les Rochois autour de questions qui ne seraient ni oui ni non. Aujourd'hui, la situation, telle qu'elle est, la crispation autour du plan de circulation avec une pétition avec plus de 2 400 signataires – 960 côté gare, il faut quand même le dire aussi puisque ça vient s'accumuler – exprime un fort mécontentement. Nous considérons – et ce n'est pas l'analyse que tu en fais – que les 2 sont effectivement liés – ça c'est un premier point – et donc, par rapport à

ça, tu nous dis ce soir discutons du plan de circulation. Nous n'acceptons pas le fait de diviser les 2 sujets qui sont intimement liés et nous n'acceptons pas finalement le fait d'aller vers ni oui ni non. La situation pour être apaisée serait finalement et qu'il puisse y avoir cette discussion autour de : que garde-t-on ? vers quoi va-t-on ?, serait un retour en arrière et à partir de là, les gens seraient apaisés et il pourrait y avoir cet échange, on pourrait prendre le temps de la discussion, on pourrait engager un certain nombre d'hypothèses. Dans le cas contraire, on nous de réfléchir dans un contexte extrêmement tendu où on a un mécontentement qui est très affirmé – preuve en est encore ce soir – alors que, c'est tout l'inverse qu'il aurait fallu faire. Je rappelle quand même que cette situation ce soir, ce n'est pas notre responsabilité, c'est ta responsabilité par rapport à des décisions avec des arrêtés sans aucune délibération. Donc je le dis avec force.

Monsieur le Maire : Si tu considères que les arrêtés ne sont pas légitimes, je t'invite à attaquer les arrêtés.

Monsieur Patrice CONTAT : Le conseil municipal, par ses délibérations, gère les affaires de la Commune. Nous n'avons pas été associés. Il n'y a aucune délibération.

Monsieur le Maire : Sur la question de la gare routière, je veux bien, sur la question du plan de circulation, c'est faux. Vous ne pouvez pas dire que vous n'avez pas été associés sur la question du plan de circulation alors qu'on a plusieurs mois de travail d'une commission à laquelle vous êtes invités. Si tu considères qu'il fallait une délibération du conseil municipal et que l'arrêté est illégal, je t'invite à attaquer l'arrêté.

Monsieur Michel LANGLET : On est peut-être associés dans les commissions, c'est possible, mais en tout cas, dans les faits, ce n'est pas du tout ça, parce que, quand on donne un avis et qu'on nous rigole au nez en commission, à un moment donné, ça ne donne pas envie de continuer et stop, les brouhahas derrière, ça commence à me saouler très fortement. A un moment donné, je suis désolé, j'ai eu plusieurs fois, dans les commissions, on donne notre avis et qu'on nous dit, de toute façon c'est comme ça, ou qu'on ne nous le dit pas forcément mais qu'on nous fait comprendre que c'est comme ça, ce n'est pas autrement, parce que vous êtes de la minorité, à un moment donné, ce n'est pas de l'association, c'est de l'imposition aux minorités et à la population rochoise.

Monsieur le Maire : Encore une fois, le fait d'inviter à une discussion implique forcément qu'il y a des désaccords et ces désaccords doivent être tranchés. Alors effectivement, quand on est en désaccord, il y a quand même globalement des chances que l'avis de la majorité soit celui qui est retenu, c'est le principe. Ce n'est pas parce qu'on discute que l'on doit être d'accord à la fin et que l'on a une position qui convient à tout le monde. C'est le principe. Si on avait une position qui pouvait convenir à tout le monde, je pense que l'on n'aurait pas eu 4 listes candidates à la dernière élection municipale et que globalement on n'aurait pas besoin d'élection puisque tout le monde est toujours d'accord. Sauf que, à un moment donné, oui, le travail des commissions c'est de débattre, ces débats peuvent certes être parfois houleux ou difficiles, comme c'est le cas dans notre instance, comme c'est le cas quand je suis descendu tout à l'heure et que, forcément, oui, j'ai été un peu chahuté, sifflé, c'est comme ça, c'est le jeu de la démocratie et je ne viens pas me plaindre que des gens ne soient pas d'accord avec moi. Je le comprends et justement, puisqu'il semble que nombreux soient ceux qui aient à redire à ce plan de circulation, je propose aux gens d'aller voter sur ce plan de circulation. Finalement, je n'arrive pas à comprendre où vous voulez en venir puisqu'en nous reprochant sans cesse soit de ne pas vous associer, mais quand vous êtes en commission – en fait c'est bien d'être en commission, mais il faudrait qu'on vous donne raison, pas toujours – et de la même manière, il faudrait associer la population et quand on l'invite à se prononcer, ça ne va pas parce que un coup c'est fait à l'envers – la méthode n'est pas bonne – et bien ok, j'entends bien, la méthode n'était peut-être pas bonne, aujourd'hui, on propose de donner aux Rochois la possibilité de s'exprimer. Et encore une fois, pourquoi ni oui ni non ? parce que je crois que tout n'est pas tout blanc ou tout noir et qu'il faut que l'on soit capable de retenir ce qui est positif dans ce plan de circulation – parce que je pense que même ceux qui y sont très opposés, il y a des choses positives à en tirer – et de la même manière que ceux qui y sont favorables puissent se dire, globalement je peux être favorable, mais il y a évidemment du négatif que l'on constate.

Monsieur Nicolas ORSIER : Sur la commission, on est bien d'accord, après je me souviens des premières discussions en commission où il y avait eu 2 réunions d'information avec le cabinet, 2 réunions que vous aviez faites où c'était une partie les commerçants et une partie associations, et, dès le début on avait dit, justement, déjà de séparer c'est nul et qu'en plus il fallait que ce soit ouvert à la population. Je dis ça dans le sens où ça rejoint un peu ce que disait Benoît tout à l'heure, c'est que ce travail démocratique doit être fait en amont et là, au vu du fonctionnement qui a été la méthodologie, on se retrouve à possiblement faire quelque chose d'urgent parce qu'il y a une urgence clairement. En fait, on ne va pas pouvoir prendre une décision, il faudrait

la prendre rapidement sauf que le travail pour consulter la population prend du temps. Et c'est pour cela qu'il faut le faire en amont. Sur le cabinet d'études, il ne faut quand même pas oublier – on l'a dit rapidement dans la prise de parole tout à l'heure – dans les recommandations il y avait un schéma de circulation mais il y avait aussi tous les aménagements de report modal. C'était leurs recommandations ; vous avez fait le choix de dire on ne le fait pas tout de suite, on vous avait dit il y a un gros risque de saturer, c'est ce qui se passe aussi. Et je repose ma question sur les délais parce que j'ai l'impression que c'est aussi important pour se positionner sur quand arrivent ces délais de bilan.

Madame Nicole RANNARD : Et je rajouterai juste, par rapport à la dernière commission mobilité, je ne vais pas revenir sur des détails, parce que je pourrai en parler là ce soir, j'ai soulevé 2 gros problèmes, ça vous a laissé un blanc et vous n'avez pas de solution. Aujourd'hui, vous êtes en train d'étudier. Par rapport à quoi ? Justement, l'accès au Plain Château cet hiver qu'on ne pourra pas faire par la rampe du Crêtet ou par le chemin du Canada et vous vous posez la question de rouvrir la rue Perrine ou peut-être de donner la possibilité de passer par le château, vous ne savez pas encore, c'est un blanc.

Madame Sylvie SERMONDADAZ : On est en expérimentation. On a dit qu'on aurait des solutions et pour l'instant on laisse tel quel et on n'a pas pris de décision.

Monsieur le Maire : Sur la période hivernale, je rappelle que la rue de Silence avait été rouverte, le temps du jeudi matin, justement pour permettre l'accès, quand cela posait des difficultés. Ça a été fait au début du déplacement du marché et ça a été arrêté à la belle saison pour permettre aux terrasses de cette rue de Silence, de bien vivre et parce que l'accès et le transit par le Plain Château était moins compliqué en été. On va répondre à la question de Nicolas sur les délais, ça fait 2 fois qu'il la pose et il n'a pas eu sa réponse.

Madame Sylvie SERMONDADAZ : Pour les délais, la semaine prochaine on aura les analyses qui seront terminées et pour les bilans, j'attends la réponse du bureau d'études. Je le relancerai et dès que je l'ai, je pourrai vous la communiquer.

Monsieur Patrice CONTAT : Concernant le plan de circulation – parce que c'est la soirée où on fait des propositions – notre proposition c'est de revenir en arrière et ensuite d'engager une réflexion sur le devenir de cette expérimentation. Puisqu'aujourd'hui les conditions de circulation et les retours sont négatifs, on sent qu'il y a une rétentention et donc, notre proposition c'est de travailler dans l'apaisement. Parce que tout a été fait à l'envers et si on travaille dans l'apaisement, je pense que l'on peut construire quelque chose ensemble à partir de là. Et donc, on pourra donner la parole aux Rochois dès lors que ce travail aura été fait, ça c'est le premier point. Et le second point, c'est, je le redis, que le conseil municipal délibère sur le changement de lieu de la gare routière. Parce que, aujourd'hui, tu as décidé tout seul et le conseil municipal il a tout son mot à dire sur ce changement de lieu et on pourrait – et ça aussi ça serait une ouverture de ta part – en donnant la parole au conseil, avoir au moins un premier état du positionnement de chacun sur ce changement de lieu.

Monsieur le Maire : La question n'a pas été tranchée toute seule puisque les adjoints y ont été associés et là encore, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de débat, mais quand on dit tout seul, c'est tout seul. En l'espèce, je n'étais pas tout seul. Et par ailleurs, comme je l'ai dit, cette décision a été prise aussi en lien avec Proximity, les transporteurs et les établissements scolaires, ce qui veut dire que je n'étais pas tout seul. J'entends que tu dis qu'on arrête, comme ça on décide sereinement de l'expérimentation, si on arrête, on a pris la décision sur l'expérimentation.

Madame Sylvie SERMONDADAZ : Moi je rajoute, c'est quand même important d'avoir des éléments d'objectivation. On n'a rien pour l'instant. On a des ressentis, mais il faut attendre des analyses et des bilans avant de pouvoir prendre des décisions.

Monsieur Patrice CONTAT : Le basculement dans le nouveau sens de circulation s'est fait en une soirée, en un week-end. Revenons en arrière et discutons sereinement sur cette base-là. Aujourd'hui, force est de constater que ça ne fonctionne pas, donc revenons en arrière et ensuite, engageons la discussion. Faisons-le dans le bon sens.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : C'est un peu pour rejoindre la proposition de Patrice qui a été énoncé par Nicolas, mais comme c'était il y a un petit moment, je tiens à la rappeler. Effectivement, c'est peut-être urgent d'arrêter cette expérimentation, mais de ne pas l'abandonner. Ce n'est pas notre point. Le point, c'est vraiment de se donner les moyens pour la mener avec l'ensemble des acteurs du Pays Rochois, d'être

constructif, mais ça veut dire aussi, savoir un peu lâcher prise et faire confiance à l'intelligence collective. Faire confiance ; que les commerçants sont intelligents et vont faire des bonnes propositions, que les habitants vont être aussi responsables et vont comprendre quels sont les problèmes et qu'ils vont arriver avec des bonnes propositions et on se donne le temps de faire cela correctement et, oui, on peut ne pas être d'accord entre nous en commission parce qu'on n'a pas les mêmes idées – puisqu'effectivement on ne s'est pas présenté ensemble – en revanche, quand un cabinet d'études, avec des ingénieurs mobilité font des propositions, je préfère leur faire confiance à eux plutôt que de jouer nous les apprentis sorcières sur le sujet.

Monsieur le Maire : C'est pas question de jouer les apprentis sorcières, c'est aussi une question d'acceptabilité et d'ailleurs certains y ont fait référence récemment que lors du projet entre 2020 et 2022, de création d'une piste cyclable sur l'avenue Jean Jaurès – ce qui avait mis le feu aux poudres – c'était justement la présence des vélos, la suppression des stationnements. D'où le fait que l'on ait décidé dans le cadre de l'expérimentation de la faire en 2 temps, c'est-à-dire d'abord de vérifier si les choses fonctionnaient en voiture avant de créer des aménagements vélo. On peut certes se dire que, si on avait fait les aménagements vélo il y aurait plus de vélos et moins de voitures – est-ce que c'est ça qui aurait résolu la question ? On peut en débattre, je ne suis pas sûr que l'on ait changé les habitudes des personnes en 2 mois qui auraient pris le vélo là où elles ne le prenaient pas. Après, on me dit qu'il faut faire confiance aux gens, justement, je fais confiance aux Rochois en leur demandant leur avis. Je ne comprends pas où on estime que je ne fais pas confiance aux Rochois puisque je leur demande de se prononcer directement sur la question.

Monsieur Patrice CONTAT : On est d'accord, mais dans un cadre apaisé. 2400 signataires d'une pétition. Tu en sortiras grandi en disant ok, on suspend l'expérimentation et on engage une réflexion.

Monsieur le Maire : Le sujet n'est pas de sortir grandi ou pas grandi. A un moment donné, c'est de faire sens et de dire finalement, proposons aux gens de se prononcer directement, engageons-nous collectivement à suivre, quel que soit son résultat, le fruit de cette concertation et de cette mise au vote. Et le cadre doit nécessairement, je crois, s'apaiser. Puisqu'une fois qu'on dit aux gens qu'ils vont pouvoir se prononcer librement, je ne vois pas ce qui maintient la situation de tension. Si le fait est qu'ils sont en tension parce qu'ils n'ont pas été concertés, on leur annonce qu'ils vont aller voter, à partir de là, quels sont les motifs légitimes que la situation ne s'apaise pas ?

Monsieur Patrice CONTAT : C'est qu'aujourd'hui, le quotidien de chacun, la qualité de vie de chacun s'est dégradée parce qu'il y a des bouchons, il y a des embouteillages, les temps de trajet sont plus longs – ça c'est factuel puisqu'il y a des sens uniques – il y a des frais de périscolaires à cause des embouteillages. Donc, pourquoi les gens seraient apaisés ? Parce qu'aujourd'hui, leur quotidien c'est devenu un enfer. Les gens sont à bout par rapport à ça. Il faut l'avoir en tête. Il ne faut pas se voiler la face ; la réalité est que pour travailler sereinement, pour avoir quelque chose de constructif, il faut passer par une étape de dire je suspends cette expérimentation.

Monsieur le Maire : Une fois qu'on a suspendu l'expérimentation, on y a nécessairement renoncé.

Monsieur Nicolas ORSIER : Déjà effectivement, sur le délai, on sait que le bilan on ne saura pas finalement quand ça arrivera vraiment et quand on parle de méthodologie, j'ai juste envie de dire, c'est que typiquement tu as dit, le point 12, c'est le plan de circulation, ce n'est pas la gare routière et je ne veux pas parler de la gare routière, mais c'est le plan de circulation. L'ordre du jour a été envoyé il y a une semaine. Tu savais très bien que tu allais proposer ça ce soir. En fait, pourquoi ce n'est pas précisé dans l'ordre du jour ? On va proposer qu'il y ait une mise au vote et en fait, on y réfléchit pendant la semaine qui précède le CM. Là, encore une fois, c'est du tout de suite et voilà, je vous demande votre avis. Moi, clairement là, ce soir, j'assume de dire je ne sais pas, je pense par contre que, clairement, sans avoir les données rapidement et vu les risques qui pèsent et le quotidien et sur les commerçants, etc... je pense qu'en fait on aura les bilans trop tard et qu'on ne peut pas se permettre d'attendre et qu'il faudrait une remise à zéro et on retravaille le dossier, mais clairement, une position tranchée ce soir, je n'en suis pas capable.

Monsieur le Maire : Et je ne vous l'ai pas demandé. La question ce soir est, est-ce que vous acceptez d'aller travailler en commission mixte sur cette possibilité ? S'il ressort de cette commission mixte que cette possibilité n'est pas bonne, elle n'est pas bonne. Mais je ne vous demande pas de me dire ce soir oui ou non. Justement, que l'on puisse en débattre.

Madame Nicole RANNARD : C'est qui cette commission mixte ? C'est les gens de cet hémicycle. Non, je ne suis pas d'accord. Ce n'est pas que nous aujourd'hui qui sommes concernés. Nous, on a tiré la sonnette d'alarme déjà 2, 3 fois en commission mobilité. On n'a pas été entendu. Aujourd'hui, les Rochois sont remontés, les Rochois lambda, les commerçants, ceux qui mènent les enfants aux écoles, dans les crèches, ceux qui vont au travail tous les matins, qui rentrent tous les soirs. C'est sûr que quand on descend de Lavillat il n'y a pas de bouchons. Quand je viens de la Balme c'est pareil. C'est sûr qu'on n'est pas tous concernés de la même façon quand on part au boulot le matin. C'est vrai qu'aujourd'hui on doit arrêter ce plan de circulation et on repart à zéro. Il y a eu des études. Il y en a plein les cartons. J'ai travaillé avec 5 Maires sur ce tableau. Il y a eu des études toute les fois, à chaque mandat. On en a tous déduit la même chose : que le changement de plan de circulation il ne peut être accompagné que par des aménagements. Et on ne fait pas ça dans la totalité. On fait ça par secteur et on analyse l'impact.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Juste pour revenir sur les parties comptage, c'est vrai que c'est aussi quelque chose qui aurait pu être anticipé. On savait qu'on allait en avoir besoin et aujourd'hui on se retrouve à les avoir posés hier ou avant-hier, je ne sais plus, et à devoir attendre

Madame Sylvie SERMONDADAZ : Oui, ils ont été posés, c'est opérationnel et on attendait la rentrée pour faire des comptages. On ne voulait pas le faire cet été, ce n'était pas représentatif.

Monsieur Benoît CHAMBOURDON : Mais on est quand même le 25 septembre. On est rentrés depuis une vingtaine de jours. On aurait dû les avoir d'entrée il me semble, pour être réactif, c'est ça que je veux dire.

Madame Sylvie SERMONDADAZ : On parle de 10 jours sur un plan d'expérimentation de 6 mois.

Monsieur le Maire : Je prends note que – et ce n'était pas forcément la question qui était posée – vous ne vous prononcerez pas ce soir. Je maintiens ma demande à Sylvie et Laurence de convoquer rapidement une commission mixte dans laquelle vous pourrez débattre avec du recul de ces sujets-là et que, par contre, à l'issue de la première commission mixte, on ait une décision de la commission de réaliser ou non ce sujet du vote des Rochois et à quelles conditions – non pas les modalités du scrutin – mais parce que j'entends, selon vous, en fait que toutes les configurations ne sont pas supportables. Donc je pense ce sont des choses qu'il faut aborder en commission et sur lesquelles nous reviendrons bien évidemment rapidement. En tout cas, ça me paraissait important de vous faire cette proposition ce soir, pour montrer, effectivement, que les décisions peuvent se prendre avec les gens – c'était le sens de cette proposition – mais je comprends aussi que l'on ne puisse pas se prononcer sur un sujet aussi important, dans la foulée de la soirée. Donc, que les commissions se réunissent rapidement et qu'une décision puisse être prise elle aussi rapidement, pour annoncer aux Rochois est-ce que oui ou non ils pourront aller voter sur ce sujet-là et si non, quid de la suite de l'expérimentation ?

Monsieur Patrice CONTAT : Merci pour cette synthèse. De mon côté, nous avons 2 propositions à te faire sur lesquelles on attendra aussi une réponse de ta part. La première, c'est de faire ce travail, mais dans le cadre d'un plan de circulation initial – donc celui d'avant le 17 juillet – voilà la proposition que je te fais ce soir, donc je te demande également, comme tu nous le demandes, d'y réfléchir, donc un travail apaisé dans un cadre qui est serein, celui d'avant. Et la deuxième proposition que l'on fait, c'est de mettre à la délibération, au niveau du conseil municipal, le changement de lieu de gare routière.

Monsieur le Maire : Ok, on verra dans le cadre de l'élaboration de l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Vous aurez un retour sur ces 2 sujets-là.

Monsieur Yves MINO : J'aurai une petite question afférente à ce plan de circulation. Je me trouvais jeudi matin devant l'église et il y avait une sépulture, et on se demandait tous comment allait arriver le véhicule funéraire. Et il est arrivé juste pendant notre réflexion ; il a pris la rue Perrine en sens inverse et moi, je suis allé voir le chauffeur et je lui ai demandé s'il avait une autorisation pour prendre le sens interdit ; il m'a dit écoutez Monsieur, moi je dois faire mon travail, je dois venir déposer le corps à l'église et je ne peux pas passer par un autre chemin, je n'étais même pas au courant que le plan de circulation avait changé – parce que ce n'était pas quelqu'un du coin – et il m'a dit qu'il était désolé. Alors, il y a un problème, comment on fait ?

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024**

Folio n°

Monsieur le Maire : Les choses sont censées être calées avec le diocèse. Je referai le point avec eux pour apporter une réponse à l'église qui pourra organiser les choses. Je me mettrai directement en lien avec le diocèse sur ce sujet-là.

13. Questions orales

Questions diverses :

Point sur la foire de la Saint-Denis

Monsieur Thierry BETHAZ : Il n'y aura pas le concours des vaches étant donné la fièvre catarrhale ; il y aura concours de juments ; des mini fermes ; des rues avec des thématiques comme d'habitude ; le DJ MATAFAN pour animer et Christophe BERCHET. Je vous invite à venir tous dimanche 13, c'est quelque chose de convivial. La Saint-Denis est importante, c'est notre foire qui dure depuis plus de 700 ans. Il y aura le vin d'honneur.

Monsieur Sébastien COTTET : Le vin d'honneur est prévu pour 11 h 45 et sera normalement au niveau de la batteuse (parking à l'arrière de la Maison de Pays).

Monsieur le Maire clos le débat, toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 42.

Conseil Municipal du 25 septembre 2024 - Liste des annexes jointes à la présente note explicative de synthèse et annexes consultables dans le dossier préparatoire disponible en Mairie

Annexe 1	Procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2024
Annexe 2	Délibération de la CCPR relative au rapport d'activités 2023 (Délibération n°1)
Annexe 3	Rapport d'activités 2023 de la CCPR (Délibération n°1)
Annexe 4	Synthèse du rapport d'activités de la CCPR (Délibération n°1)
Annexe 5	Contrat de prêt CDC HABITAT SOCIAL (Délibération n°3)
Annexe 6	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage au profit de la CCPR pour la projet d'aménagement du secteur gare et du PEM (Délibération n°4)
Annexe 7	Convention de mise à disposition avec l'EPF 74 – 78 Avenue Victor Hugo (Délibération n°6)

CONSEIL MUNICIPAL du 25 septembre 2024 à 18h30

Liste des délibérations examinées

(Article L. 2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Numéro d'ordre	DELIBERATIONS	DECISIONS
	Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 10 juillet 2024	Approuvé à l'unanimité
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE		
01	Communauté de Communes du Pays Rochois – Rapport d'activités 2023	Pris acte
FINANCES PUBLIQUES		
02	Attribution de la subvention 2024 à l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques – Etablissement Scolaire Catholique Rochois (OGEC-ESCR)	Approuvé à l'unanimité

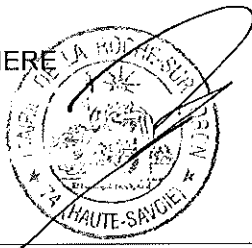
PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024

Folio n°

03	Garantie à 50% du prêt CDC Habitat Social Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré auprès du Crédit Coopératif pour le financement de 7 logements collectifs en PSLA situés 168 rue Lamartine	Approuvé à l'unanimité
MARCHES PUBLICS		
04	Approbation du projet de réalisation du pôle d'échange multimodal de la gare de La Roche-sur-Foron et convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Commune du Pays Rochois	Approuvé par 5 voix « contre », 4 abstentions et 24 voix « pour »
RESSOURCES HUMAINES		
05	Modification du « forfait mobilités durables » au bénéfice du personnel communal	Approuvé à l'unanimité
URBANISME-FONCIER-TRAVAUX		
06	Convention de mise à disposition avec l'EPF74 pour l'immeuble cadastré section AE93 AE94 AE95 AE96 et AE97 / 78 Avenue Victor Hugo	Approuvé à l'unanimité
07	Déclassement du domaine public du local communal situé 200 Rue Perrine	Approuvé à l'unanimité
08	Acquisition de la parcelle cadastrée section AB 235b sise 304 Avenue de la Bénite-Fontaine (Copropriété « La Belle Epoque »)	Approuvé à l'unanimité
09	Acquisition des parcelles cadastrées section AN n°691, n°725 et n°726 sises Impasse Hikari - Programme immobilier « Domaine Hikari »	Approuvé à l'unanimité
EDUCATION - JEUNESSE – SPORT et CULTURE		
10	Redevances d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond pour la saison 2024-2025	Approuvé à l'unanimité
POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS		
11	Informations sur les décisions prises au titre de l'article L.2122-22 du CGCT par M. le Maire	Pris acte
12	Plan de circulation	Ce point n'a pas appelé de vote

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT la liste des délibérations a été publiée sur le site internet de la Ville et affichée le 1^{er} octobre 2024.

Monsieur le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE



La secrétaire de séance,
Laurence POTIER GABRION

